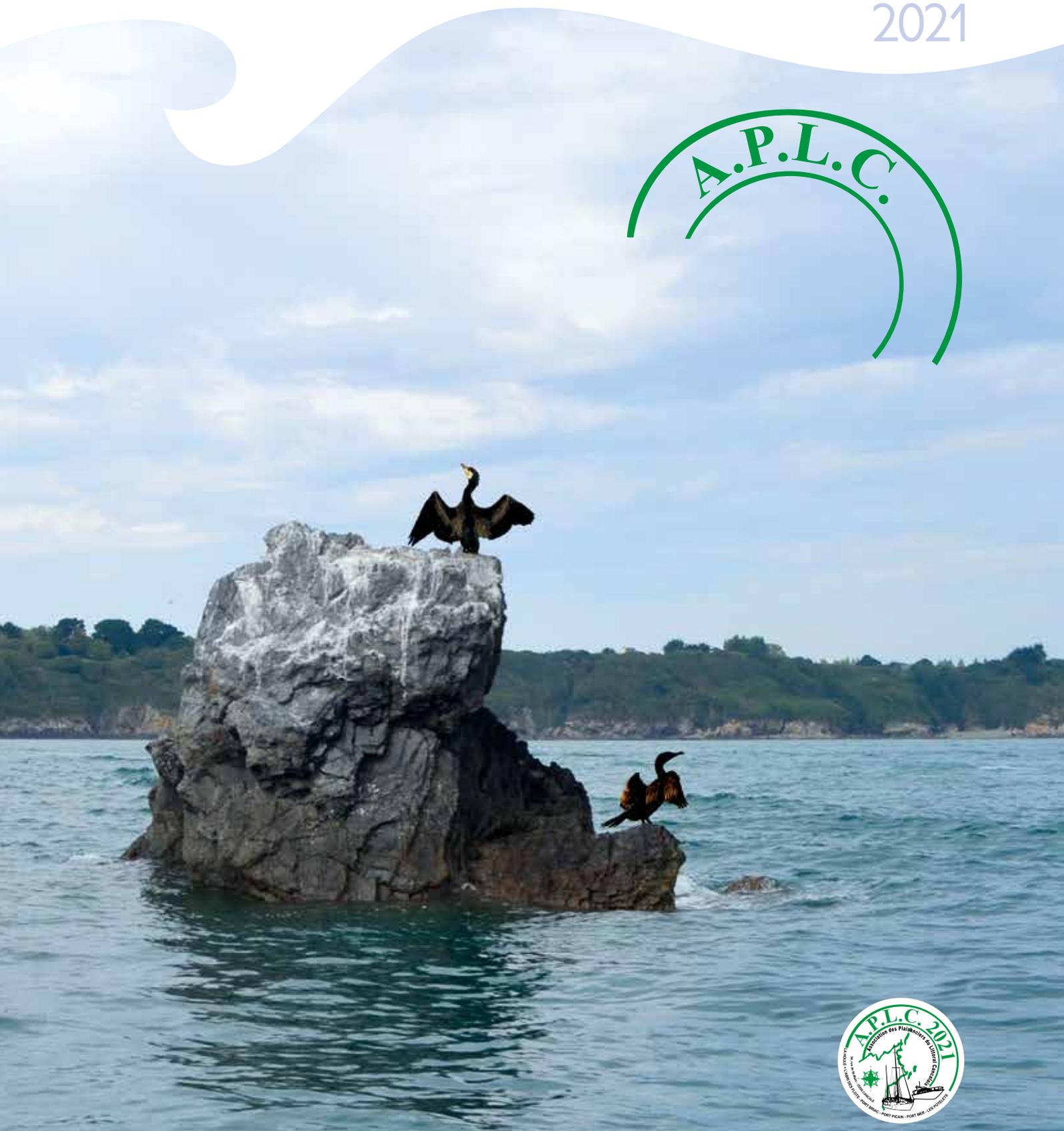


LE CORMORANDIER

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU LITTORAL CANCALAIS

n°30

2021



CHANTIER NAVAL
FROC

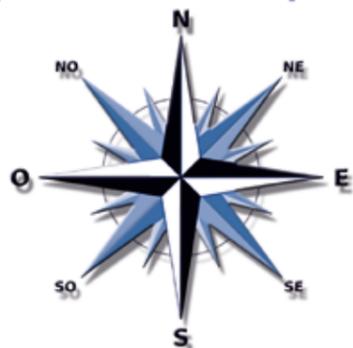


Manutention & Hivernage
BATEAUX-CARAVANES
Location de conteneur

9, rue de la Ravadière
BP 36 - 35260 Cancale

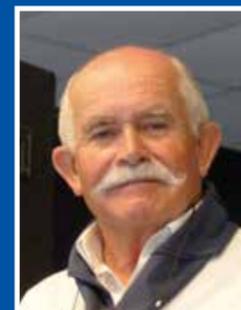
02 99 89 61 74 froc35@wanadoo.fr

GUY BOAT
Chantier naval
Polyester composite



9, rue de la Ravadière
35260 Cancale
06 70 22 85 56
guyboat@sfr.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT



Chers adhérent(e)s, et ami(e)s,

À cette même période de 2020, je vous écrivais que la crise sanitaire que nous vivions allait rendre notre saison de pêche particulière. Même si nous voyons le bout du tunnel, nous devons rester prudents pour les mois qui viennent, c'est pourquoi avec l'ensemble du conseil d'administration, nous avons décidé d'organiser le samedi 10 juillet le traditionnel concours de pêche et d'annuler la fête du maquereau pour éviter un trop grand rassemblement. Deux autres événements se préparent pour la fin de saison, nous allons refaire fin septembre le nettoyage des fonds marin avec l'aide de certains de nos partenaires, et avant la fin d'année nous essaierons d'organiser notre traditionnel repas pour tous nous retrouver dans une ambiance conviviale et festive, je pense qu'à cette période plus rien ne nous empêchera de nous rassembler. En attendant ces bons moments, je vous souhaite une saison de pêche fructueuse. Un petit mot pour les pêcheurs du club thon de notre association, la prise sera plus difficile au vu de l'interdiction de pêcher le thon rouge dans les eaux anglaises depuis le brexit, mais peut être auront t'ils quand même autant de chance que l'année passée.

Je voudrais remercier, les membres du conseil d'administration, les délégués de sites, nos partenaires qui nous font toujours confiance et vous chers adhérents car c'est suite à votre dynamisme que notre association pourra encore évoluer et être efficace.

Je vous souhaite à tous un bel été et à bientôt.

Le président Gérard Aveline

Siège social : Adresse : 54 rue de Saint-Malo - 35260 Cancale
Tel : 07.81.90.12.27 - Mail : cancaplc35@gmail.com



CAMPING LES GENÊTS **

Ouvert du 1^{er} avril à fin septembre

Camping familial situé à mi distance entre la ville et la plage

Locations mobil-homes et emplacements caravanes et toiles de tente
Épicerie, bar, jeux piscine couverte et chauffée

Tél : 02 .99.89.76.17 / 07.81.46.29.15

Email : les.genets.camping@orange.fr
site : www.camping-genets.com

ORGANIGRAMME 2020-2021

BUREAU



PRÉSIDENT
Gérard AVELINE
07 81 90 12 27



SECRÉTAIRE
Ghislaine FAGES
06 07 27 07 00



TRÉSORIÈRE
Patricia LAIZE
06 86 41 03 00



**VICE-PRÉSIDENT
CHARGÉ DE L'INFORMATION
ET DE L'ANIMATION**
Alain NOSLIER
06 37 30 97 61



SECRÉTAIRE ADJOINT
Gérard BONDIGUEL
06 86 18 23 67



TRÉSORIER ADJOINT
Joseph LEPAIGNEUL
06 31 79 02 58

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



René COSSE
06 08 32 99 53



CHARGÉ DE L'INTENDANCE
Michel LECOUBLET
06 18 54 84 68



Jean-Claude
LETRÉNEUF
06 13 02 15 32



PÊCHE AU THON
Erwan AVELINE
07 88 36 84 41



CONCOURS et SITE
Patrice CORTEVAL
06 85 38 62 12



ALAIN CHEVREL
06 50 17 38 15

DÉLÉGUÉS DE SITE



PORT-PICAIN
Bertrand LUCAS
06 32 89 02 46



LA HOULE
Michel LECOUBLET
06 18 54 84 68



PORT-MER
Jean-Claude
PACAUD
06 88 88 23 12



PORT-MER
Dominique EUSEBE
06 77 57 59 58



PORT-PICAIN
Emile BAERT
06 77 87 39 08



PORT-BRIAC
Eric VIGNERON
06 71 71 64 10



LES POTELETS
Julien RIDARD
06 70 64 29 77



ABRIS DES FLOTS
Gwenael LESOURD
06 80 85 59 86

MEMBRES D'HONNEUR



**PRÉSIDENT
HONORAIRE**
Jean-Marie RAQUIDEL



**PRÉSIDENT
D'HONNEUR**
Michel LOUVET



**MENUISERIE
AGENCEMENT**
FABRICATION SUR MESURE

Gentil-Glémot

Magasin expo, Les Coutures

35270 COMBOURG - Tél : 02 99 73 01 47

www.gentil-glemot.fr



Frédéric BEYER

Agent général

Assurances . Banque . Placements



4 bd Villebois Mareuil
35400 SAINT -MALO
Tél. 02 99 56 69 35

17 rue du G^{al} Leclerc
35260 CANCALE
Tél. 02 99 89 56 18



VIE DE L'ASSOCIATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019 ET 2020

Chers adhérentes, chers adhérents,

La saison 2021 est commencée et nous n'avons toujours pas pu nous retrouver pour réaliser une assemblée générale. Le conseil d'administration a donc décidé pour 2021 d'organiser l'assemblée générale en vous consultant par courrier, pour cela, nous vous demandons de bien vouloir valider les bilans financiers des deux dernières années (2019 et 2020), la prolongation du mandat pour un an du tiers sortant 2019, ainsi que la candidature d'un adhérent Dominique Eusebe qui souhaite entrer au conseil d'administration de notre association

Le conseil d'administration vous remercie de votre participation.

Le président Gérard Aveline

Assemblée générale 2019 et 2020

Résolution (1)

Bilan 2019

Recettes : Cotisations, Les sponsors, La coopérative, etc.
Dépenses : Remboursement Fnpp, Tombola, Papeterie, La poste, Téléphone, Le cormorandier

Bilan financier :

Recettes: 36 432,75 €,

Dépenses : 34 214,88 €

Je vote le bilan financier 2019 :

Résolution (2)

Bilan 2020

Recettes : Cotisations, Les sponsors, La coopérative, etc
Dépenses : Remboursement Fnpp, Papeterie, La poste, Téléphone, Le cormorandier

Bilan financier : Recettes: 9753.56 €, Dépenses : 9002.72 €

Je vote le bilan financier 2020 :

Résolution (3)

Je vote la prolongation pour 1 an du mandat des administrateurs sortants de 2019 à savoir :

Alain Noslier, Gérard Bondigeul, Jo Lepaigneul, Erwan Aveline.

Résolution (4)

Je vote la candidature de Dominique Eusebe pour rentrer au conseil d'administration.

Assemblée générale 2019 et 2020

Dépouillement des votes de l'Assemblée Générale le Samedi 3 Juillet 2021 par les membres du Conseil d'Administration ainsi que 2 assesseurs Lucien Lemardelé et Daniel Chapron.

Résultats du vote de l'assemblée générale

Nombre de courriers envoyés : 220

Nombre de votants : 111

Quorum atteint, l'assemblée générale est validée.

Résolution 1 : Pour 102 Contre 1 Abstention 8

Résolution 2 : Pour 106 Contre 0 Abstention 5

Résolution 3 : Pour 108 Contre 1 Abstention 2

Résolution 4 : Pour 95 Contre 3 Abstention 13

Le Conseil d'Administration s'est ensuite réuni sous la présidence du doyen Alain Noslier afin de procéder à l'élection du Bureau.

Ont été élus :

Président : Gérard AVELINE

Secrétaire : Ghislaine FAGES

Trésorière : Patricia LAIZÉ

Vice-Président : Alain NOSLIER

Secrétaire Adjoint : Gérard BONDIGUEL

Trésorier Adjoint : Joseph LEPAIGNEUL

Et pourquoi adhérer à la FNPP

Aujourd'hui la Fédération vient d'adhérer à la confédération du nautisme et de la plaisance ce qui va la renforcer face aux difficultés qui nous attendent. C'est pourquoi plus le nombre d'adhérents sera important, plus nous pourrons faire valoir nos droits et nos valeurs.

Autre avantage : le cumul des 2 adhésions (APLC + FNPPSF = 29 €) permet une déduction fiscale

Gérard Aveline

ACTUALITÉS

ANNICK GIRARDIN INSTALLE LE GUICHET UNIQUE DE LA FISCALITÉ DE LA PLAISANCE À LA VILLE DE SAINT-MALO



Dans l'objectif de simplifier et moderniser les démarches administratives des usagers, le ministère de la Mer reprendra en 2022 certaines missions maritimes actuellement assurées par la Direction générale des douanes et des droits indirects. Parmi ces missions, la gestion du « droit annuel de francisation et de navigation » sera assurée à travers deux nouveaux dispositifs : le portail « démarches-plaisance » grâce à une procédure dématérialisée en faveur des usagers, ainsi que la création d'un guichet unique de gestion composée d'une vingtaine de fonctionnaires. Annick Girardin, ministre de la Mer, a fait le choix d'installer ce guichet unique de la fiscalité de la plaisance dans la ville de Saint-Malo.

À partir du 1er janvier 2022, le ministère de la Mer entend accélérer les mesures de simplification et de modernisation des démarches des usagers. **Les formalités d'immatriculation et de francisation seront regroupées en une démarche unique.** En effet, l'utilisateur devait auparavant se présenter auprès des douanes puis des

affaires maritimes pour effectuer ces démarches. Afin de coordonner ces démarches, l'administration de la mer dans chaque département deviendra l'interlocuteur unique des plaisanciers et distributeurs de navires. A cette même date, **le guichet unique de gestion de la fiscalité plaisance de Saint-Malo deviendra le seul interlocuteur des redevables du droit annuel de francisation et de navigation. Il rassemblera un vivier de compétences dédiées.**

La forte identité maritime de Saint-Malo et de son territoire, qui abrite déjà un écosystème complet de l'administration de la mer dont les services informatiques de la direction des affaires maritimes, a été décisif dans le choix de la ministre pour accueillir ce service, qui sera directement rattaché au ministère de la Mer.

Le produit du droit annuel de francisation et de navigation constitue la principale ressource du conservatoire du littoral et des rivages lacustres. Les 38,5 millions d'euros qu'il représente permettent de contribuer à la protection et la valorisation du littoral en métropole comme en Outre-mer.

Source : site www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne

Nadège & Christophe
Boucher/Charcutier
DUFRIEN

19, rue de Saint-Malo - 35350 Saint-Coulomb - 02 99 89 00 67

MESURES 2021 SUR LE BAR

La taille minimale du bar européen conservé doit être de 42 cm.

- Les mesures 2021

2 bars / jour et par pêcheur de mars à novembre

Du 1^{er} mars au 30 novembre 2021, 2 bars européens peuvent être capturés et conservés par pêcheur et par jour. Cette disposition ne s'applique pas aux filets fixes, qui ne doivent pas capturer ni retenir le bar européen pendant cette période.

Zone nord

Au nord du 48^e parallèle (Plage de Mesperleuc - Finistère) et jusqu'à la frontière belge, il est possible de garder deux bars par jour et par pêcheur du 1^{er} mars au 30 novembre 2021 à condition qu'il fasse la taille légale (42cm). En dehors de cette période, vous ne pouvez pas conserver le bar que vous prenez, même si il fait la maille.

Zone sud

Au sud du 48^e parallèle et jusqu'à la frontière espagnole, vous pouvez garder deux bars par jour, toute l'année à condition qu'il fasse la taille légale (42cm).

Néanmoins, il est fortement recommandé de ne pas pêcher le bar durant les trois premiers mois de l'année car il se reproduit à cette période.

- Une fermeture de la pêche du bar du 1^{er} janvier au 29 février et du 1^{er} au 31 décembre 2021, seule la pêche avec remise à l'eau avec une canne ou une ligne à main pour le bar européen est autorisée. Pendant cette période, il est interdit de conserver, de déplacer, de transborder ou de débarquer des bars européens capturés dans cette zone.-





**Créa til
paysage**

CONCEPTION DE JARDIN - CRÉATION - ROCAILLE
MAÇONNERIE PAYSAGÈRE - ÉLAGAGE & ENTRETIEN

Le Clos de la Grange - 35260 CANCALE

EDOUARD BIARD

Port. 06 85 31 62 65



REPAS ANNUEL EN AOÛT



POT DE DEBUT DE SAISON



Ami pêcheur et passionné, cette année nous espérons bien avoir autant de réussite que l'année dernière.

Pour rappel nous avons eu la chance, le 20 août 2020 de capturer un thon de 145 cm pour 75kg et ce après un combat de 1H30. Ci-dessous quelques photos de ce moment mémorable pour cet équipage.



La saison 2020 nous a permis encore une fois de plus de remarquer de plus en plus de présence de ce poisson et de plus en plus près des côtes, il y en a été vu dans moins de 15 mètres d'eau à moins d'un mille de la pointe de Grouin.

Cependant sachez que malgré cette nouvelle proximité, il faut néanmoins en plus d'un équipement adapté, avoir l'autorisation de le pêcher et ce suivant les modalités de l'arrêté reçu en mars 2021

Je vous fait grasse de l'arrêté complet mais ci-dessous j'ai souhaité faire une synthèse, cependant le présent arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>). référence :NOR : MERM2104774A

Synthèse :

L'arrêté précise en particulier un point important que je vous demande de mettre en application si ce n'est pas déjà fait :

Une seule autorisation est délivrée par navire, et il n'est pas nécessaire que la personne ayant formulé la demande soit présente à bord lors de l'activité de pêche.

Le document attestant l'autorisation doit, quant à lui, être à bord du navire.

Il n'est donc pas nécessaire de créer plusieurs demandes pour un même navire.

Concernant les bateaux de l'Union Européenne non immatriculés en France :

Pour les navires immatriculés dans l'Union européenne ne battant pas pavillon français, l'autorisation ne couvre que la pratique du pêcher-relâcher, et ne permet pas la capture, la détention à bord et le débarquement de thon rouge.

Les périodes de pêche :

La pêche de loisir du thon rouge est autorisée pour la période définie allant du 1^{er} juin au 15 novembre 2021

Réalisation de captures (Kill) :

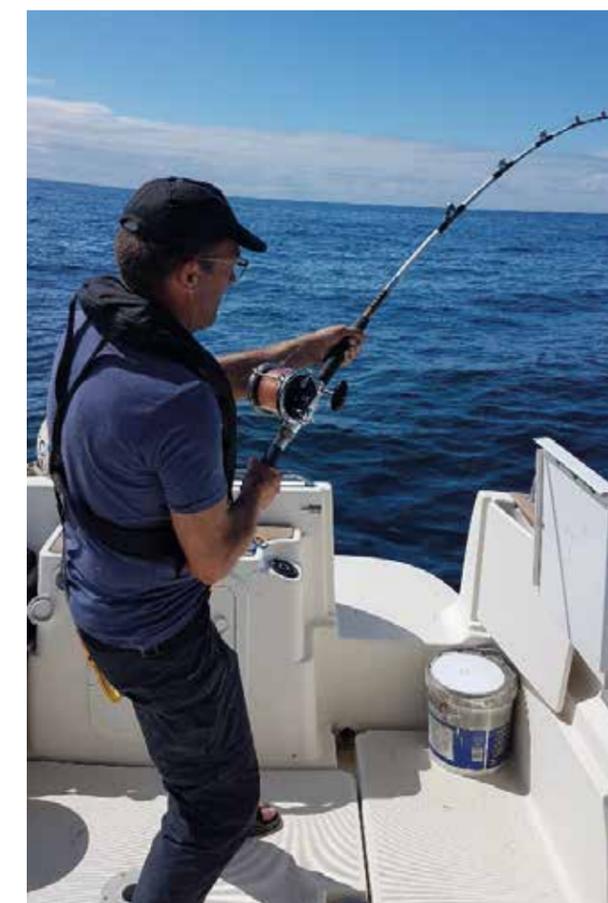
Une première période de pêche en Kill allant du samedi 3 juillet 2021 au dimanche 29 août 2021, une seconde période de pêche en Kill allant du lundi 13 septembre 2021 au vendredi 1er octobre 2021.



Concernant les bagues de marquage, la bague est renseignée de la date de capture :

La queue doit être enserrée par la bague de marquage sans permettre aucun jeu.

La bague de marquage doit être entaillée immédiatement après sa pose, à la date de la capture (jour et mois), et ne peut faire l'objet d'aucune modification ou altération, en dehors des entailles pour indiquer la date de capture.



Bonne pêche à tous

Responsable Team Thon APLC Erwan : 07.88.36.84.41

LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE MARITIME DE LOISIRS

Cette activité concerne tous les pêcheurs amateurs ayant une consommation personnelle de chacune de leurs prises. Cette pêche ne peut être exposée à la vente. Il existe deux moyens de la pratiquer, la plus courante, à bord d'un bateau, mais aussi en pêche sous-marine. Voici les équipements que vous pouvez utiliser pour la pêche maritime de loisir à bord des navires, embarcations et pour la pêche sous-marine, ainsi que sa réglementation en général.

Voici les équipements autorisés à bord d'un navire et autres embarcations :

- une épuisette ou salabre,
- une Foëne,
- 2 casiers.

Des lignes grées sous condition que l'ensemble des lignes utilisées en action de pêche soit équipé au maximum de douze hameçons, un leurre étant équivalent à un hameçon.

Deux palangres munies chacune de trente hameçons.

En Mer Méditerranée, une grandette à dents.

En Mer du Nord, Manche ou Atlantique, un filet maillant calé ou un filet trémail d'une longueur maximale de 50 mètres, d'une hauteur maximale de 2 mètres en pêche, sauf dans la partie des eaux salées des estuaires et des embouchures des fleuves et rivières en amont d'une limite fixée par arrêté du ministre chargé des pêches maritimes.

Dans les régions Bretagne, Pays de la Loire et Aquitaine, et dans certaines conditions, un carrelot par navire et trois balances par personne embarquée.

À noter qu'il est interdit d'utiliser un certain nombre d'engins comme un vire-casier, vire-filet, treuil, potence mécanisée ou mécanisme d'assistance électrique ou hydraulique permettant de remonter les lignes de pêche et engins de poche à bord. Cependant, il est autorisé d'utiliser des engins électriques d'une puissance maximale de 800 watts chacun, comme des vires-lignes électriques ou moulinets électriques, au nombre de trois par navire.

Voici les équipements réglementés pour la pêche sous-marine:

Il est obligatoire de signaler sa présence au moyen d'une bouée permettant de repérer sa position et dont les caractéristiques sont fixées par arrêté du ministre chargé des pêches maritimes.

Les équipements respiratoires, qu'ils soient autonomes ou non, permettant à une personne immergée de respirer sans revenir à la surface, sont formellement interdits. Sauf dérogation accordée par le préfet, la détention simultanée à bord d'un navire ou embarcation d'un équipement respiratoire ainsi défini et d'une foëne ou d'un appareil spécial pour la pêche sous-marine est interdite.

Sont aussi interdits pour cette pratique, les engins de pêche sous-marine dont la force propulsive développée est empruntée au pouvoir détonant d'un mélange chimique ou à la détente d'un gaz comprimé, sauf si la compression de ce dernier est obtenue par l'action d'un mécanisme manoeuvré par le seul utilisateur.

Le pêcheur doit être en mesure de justifier son identité aux autorités compétentes et de présenter son attestation d'assurance en responsabilité civile.

Il est interdit : La pratique avant l'âge de seize ans.

De s'approcher à moins de 150 mètres des navires de pêche, ainsi que des engins de pêche signalés par un balisage apparent.

D'exercer la pêche sous-marine entre le coucher du soleil et le lever du soleil.

De capturer des animaux marins pris dans les engins ou filets placés par d'autres pêcheurs.

De tenir chargé hors de l'eau un appareil spécial pour la pêche sous-marine.

Pour plus d'informations : <http://fnpsa.net/>

MECA PLAISANCE Services

MÉCANIQUE INBORD et HORS BORD
Toutes marques

- ENTRETIENS
- DÉPANNAGES
- RÉPARATIONS
- HIVERNAGES MOTEURS
- TRAVAUX DE MAINTENANCE
- INTERVENTIONS sur site, à domicile et sur mouillage

C. HESRY
16, rue des Landes - 35350 LA GOUESNIÈRE
christophe.hesry0044@orange.fr
06 98 94 08 90

TARIFS 2021 DU PORT

PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL AU 15 OCTOBRE

Annexe à la décision n° 710-DEC-2020-12-112-DSR

TARIFS TTC TVA 20 % TITULAIRE DE MOUILLAGE A L'ANNEE

PORT-MER	- de 4 m	4 à 4,99 m	5 à 5,99 m	6 à 6,99 m	7 à 7,99 m	8 à 8,99 m	9 à 9,99 m	10 m et +
A	482,	551	605	619	690	743	804	868
BCDE	543	624	643	677	723	783	839	915
FGH	594	643	677	741	771	846	916	976
IJ	635	677	712	776	827	923	988	1053
KLMNO	692	723	772	830	915	1012	1041	1083

PORT-PICAIN/ PORT BRIAC	- de 4 m	4 à 4,99 m	5 à 5,99 m	6 à 6,99 m	7 à 7,99 m	8 à 8,99 m	9 à 9,99 m	10 m et +
Toutes lignes	296	342	373	413	475	549	612	672

TARIFS VISITEURS TTC TVA 20%

		- de 5 m	5 à 5,99 m	6 à 6,99 m	7 à 7,99 m	8 m et +
du 15 juin au 15 septembre	Jour	15	18	21,50	24,3	27,3
	Semaine	89	112	136	157	177
	Mois	310	386	464	541	619
du 1er avril au 14 juin et du 16 septembre au 15 octobre		50 % du tarif pleine saison jour, semaine ou mois				

LISTE D'ATTENTE Inscription 20 €

UTILISATION FRAUDULEUSE D'UN EMPLACEMENT NON AFFECTÉ

Bateau amarré frauduleusement sur un emplacement non affecté = 50 € par jour

MAIRIE DE CANCALE – BUREAU DU PORT DE PLAISANCE

Responsable : Monsieur PEUVREL 02 99 89 74 33

LUNDI	14h00-17h00	ACCUEIL DES USAGERS
MERCREDI	9h00-12h00	ACCUEIL DES USAGERS
VENDREDI	14h00-17h00	ACCUEIL DES USAGERS
SAMEDI	9h00-12h00	ACCUEIL DES USAGERS (Uniquement période du 1 ^{er} avril au 30 juin)

DURANT LES PERIODES DE GRANDES MAREES, CE PLANNING PEUT NE PAS ETRE RESPECTE EN RAISON DES IMPERATIFS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES MOUILLAGES. MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.

LES CONSIGNES DU RESPONSABLE DU PORT

En administratif : l'attestation d'assurance de l'année en cours doit être fournie pour les bateaux au mouillage.

Le macaron de parking gratuit réservé au titulaire d'un mouillage à Port-Pican ou Port-Briac est à retirer au bureau du port muni de votre carte grise aux jours de permanence. Pour les autres macarons payants il sont à retirer à la mairie

La circulation et le stationnement de véhicules et engins motorisés sont interdits dans la grève ; toutefois, les mises à l'eau et remontées du navire sont tolérées. Tout stationnement sur l'estran pourra faire objet d'une amende.

Le carénage, même naturel (sans produit) est interdit par arrêté municipal.

Respectez une bonne distance (150m) pour la pose de casiers devant la dernière ligne de mouillage, tout casier bloqué dans un mouillage faisant l'objet d'une intervention d'un plongeur sera facturée au propriétaire du casier.

La vitesse dans la zone des mouillages est de trois nœuds, aucun poisson ne doit être éviscéré dans cette zone

Pour éviter les traces d'encre de margatte sur les carènes et les traces de mouette sur le bateau.

Bonne saison à tous !

AVIS AUX (VEILLEURS D'ALGUES

Actualités, Réglementation

En Bretagne, leur récolte est réglementée afin de préserver la ressource.

Un arrêté du 4 mai 2018 met à jour les conditions de récolte des algues de rive en Bretagne.

En pêche à pied de loisir, la récolte des algues de rive est autorisée du lever au coucher du soleil.

La cueillette d'algues de rive est une pratique ancestrale un peu oubliée mais qui revient aujourd'hui à la mode. La récolte se pratique à pied sur l'estran, à marée basse, à partir d'un coefficient de 70. Mais attention il s'agit bien d'une cueillette et non d'un arrachage. La laitue de mer et le nori font partie des algues alimentaires les plus populaires. Ne pas ramasser d'algues détachées de leur support d'accroche;

Comment cueillir les algues ?

- Ne pas totalement récolter l'algue : laisser le crampon et un morceau de chaque algue pour permettre la repousse de l'algue
- Ne pas arracher l'algue : couper les algues au couteau plutôt qu'à la faucille pour mieux contrôler la longueur de l'algue laissée sur le rocher
- Ne pas déplacer ou retourner les rochers : les espèces qui vivent dessus ou dessous sont différentes et le retournement des rochers peut provoquer la mort d'un tiers d'entre elles.
- Ne pas racler le rocher avec un outil : car cela peut stopper le cycle de production d'une algue
- Ne pas récolter les algues échouées : récolter des algues fixées

Des périodes de récolte sont fixées pour certaines algues :

- Le pioka (Chondrus crispus et Mastocarpus stellatus)



Chondrus crispus



Mastocarpus stellatus

du 1^{er} mai au 31 octobre inclus

- Le noris (Porphyra spp) du 1^{er} mai au 15 novembre inclus



Porphyra umbilicalis (nori)

- La dulce (Palmaria palmata) du 1^{er} avril au 31 décembre inclus



Palmaria palmata (la dulce)

- Salicornia procumbens: attention ce n'est pas une algue du 15 juin au 31 août



Salicornia europaea

- Ulva lactuca (laitue) récoltée toute l'année mais de préférence au printemps et à l'automne à mi-marée.



Certaines algues doivent atteindre une taille minimale au-dessus de leur crampon pour être récoltées :

- Le noris (Porphyra spp) et la dulce (Palmaria palmata) : 25 cm



Himanthalia elongata

- Le haricot de mer ou spaghetti de mer (Himanthalia elongata) : 80 cm

- La laminaire sucrée ou Kombo royal (Saccharina latissima) : 150 cm depuis la base du stipe jusqu'au bout de la lame



Saccharina latissima (laminaire sucrée)

- Le Goémon noir (Ascophyllum nodosum) ne peut être coupé à une hauteur inférieure de 30 cm au dessus du crampon.



Ascophyllum nodosum
Goémon noir



ILLE-ET-VILAINE

Agence de Cancale
2, BOULEVARD THIERS
CANCALE

TÉL : 02 99 89 60 35
Mail : cancale@ca-illeetvilaine.fr

Le bon sens a de l'avenir





TOUT L'UNIVERS DE LA MER

www.comptoirdelamer.fr

MODE PÊCHE NAUTISME DÉCO LOISIRS ALIMENTAIRE CULTURE COSMÉTIQUES

STATION MARITIME

- Agréé révision radeaux de survie BOMBARD ZODIAC
- Location de radeaux
- Réparation bateaux pneumatiques
- Nouveau : Radeaux Arimar

www.station-maritime.fr

St-Malo
18 av. du Gal Ferrié
02 99 82 81 93

CANCALE (Port)
23 Quai Gambetta

LE VIVIER
Port Ouest

ST-MALO (Intra Muros)
2 Place Chateaubriand

ST-MALO (La Madeleine)
7 rue de la Saulaie

ST-MALO (coopérative maritime) 22 quai Trichet



ONGLES & COLOR'S

7 Place de la Victoire
35260 CANCALE
02.99.89.53.39

onglesandcolors@neuf.fr
www.onglesandcolors.com



In Fishing

BY DESTOCKPECHE ARRIVAGE PERMANENT

06 85 66 22 33 présent sur le marché de CANCALE le dimanche matin



CONCOURS DE PÊCHE

SAMEDI 10 JUILLET

Pleines mers 08h17 Coefficient 71/72
Basses mers 02h43 - 15h00

7H00 : Inscriptions des participants, et briefing. Le capitaine du bateau se présentera pour le briefing et remise des documents relatifs au concours (cale de Port picain) Bien entendu si la météo est mauvaise le concours sera annulé par sécurité

8H00 : Départ en pêche au son de la corne de brume. (A la Bouée) Au rassemblement devant les mouillages.

13 h 00 : Fin du concours, la pesée en public se fera au fil de la matinée jusqu'à 13h, heure limite d'arrivée dans l'enclos de pesée 13H00. Tout concurrent arrivé après cette heure limite ne sera pas classé).

Il ne s'agit pas d'une compétition mais un **challenge entre amis** partageant la même passion .

RÈGLEMENT

- Dans l'esprit de préservation de la ressource le nombre total de poissons est limité à **50 par bateau**, de plus le capitaine sera soucieux de respecter les réglementations en vigueur les tailles de capture sont en bas du règlement.

- Mode de pêches autorisées : traîne, soutenir, dérive, aux leurres ou aux appâts naturels. **Uniquement en bateau**, tout autres types de pêche interdite.

• Le secteur de prélèvement n'est autorisé que dans une **zone limitée de 5 milles nautiques au départ de Port Picain**.

• Ne seront comptabilisés pour le concours que 50 poissons : **Bar, Lieu, Dorade, Maquereau, Poisson plat**.

Les points seront comptabilisés par un total de points défini par : la quantité/ le poids / et l'espèce.

Une bonification de 1000 points est attribuée à l'équipage embarquant un jeune de moins de 16 ans ET OU une dame. **Pour la pesée tous les poissons devront être éviscérés**

• 100 points par prise, 1000 points par kilo, bonifiés par un coefficient suivant la qualité de l'espèce.

Coefficient :

Maquereau : coef 1 Dorade : coef 2

Lieu, poisson plat : coef 3 Bar : coef 4

EXEMPLE :

3 DORADES DE 500 GRAMMES =
300 + 1500 = 1800 X2 = 3600 POINTS

Une bonification de 1000 points est attribuée à l'équipage embarquant un jeune de moins de 16 ans et/ou une dame.

Pour la pesée tous les poissons devront être éviscérés

SÉCURITÉ

Pour des questions de sécurité les capitaines des bateaux devront être assurés en responsabilité civile les couvrants eux et leurs passagers.. ils devront disposer de tout le matériel réglementaire obligatoire se rapportant à leur catégorie de navigation et **rester en veille sur le canal 77** (une VHF sera installée au pc à terre).

Pendant le concours le port du gilet est fortement conseillé

Si vous décidez de rentrer avant la fin de la compétition ou si vous ne venez pas à la pesée il est obligatoire de prévenir l'organisation soit par **VHF canal 77** ou par **tél (à définir) afin de ne pas lancer des recherches inutiles.**

Rappel des tailles des poissons, tout poisson hors taille ne sera pas pesé:
Maquereau 20 cm
Bar 42 cm
Dorade 23 cm
Lieu jaune 30 cm
Sole 24 cm



APLC : Siège social : 54, rue de Saint Malo - 35260 CANCALE - Téléphone : 07 81 90 12 27

BULLETIN D'INSCRIPTION CONCOURS DU 10 JUILLET 2021

(A remettre à l'organisation avant le départ)

Nom du capitaine

Nom et immatriculation du bateau

Adresse complète

N° de portable

Adresse mail

@

Etes-vous adhérents à l'association ?

Oui

Non

Nombre d'équipiers

X 5€ =

• J'ai pris connaissance du règlement

• Je déclare être assuré et disposer d'une embarcation en règle.

Date

Signature

Le 1er lot :

Rappel des tailles des poissons, tout poisson hors taille ne sera pas pesé;
Maquereau 20 cm, bar 42 cm, dorade 23 cm, lieu jaune 30 cm, sole 24 cm

Contact APLC : 07 81 90 12 27

TARIF
INSCRIPTION CONCOURS DE PÊCHE
PAR PÊCHEUR
1 CONSOMMATION COMPRISE
5 EUROS

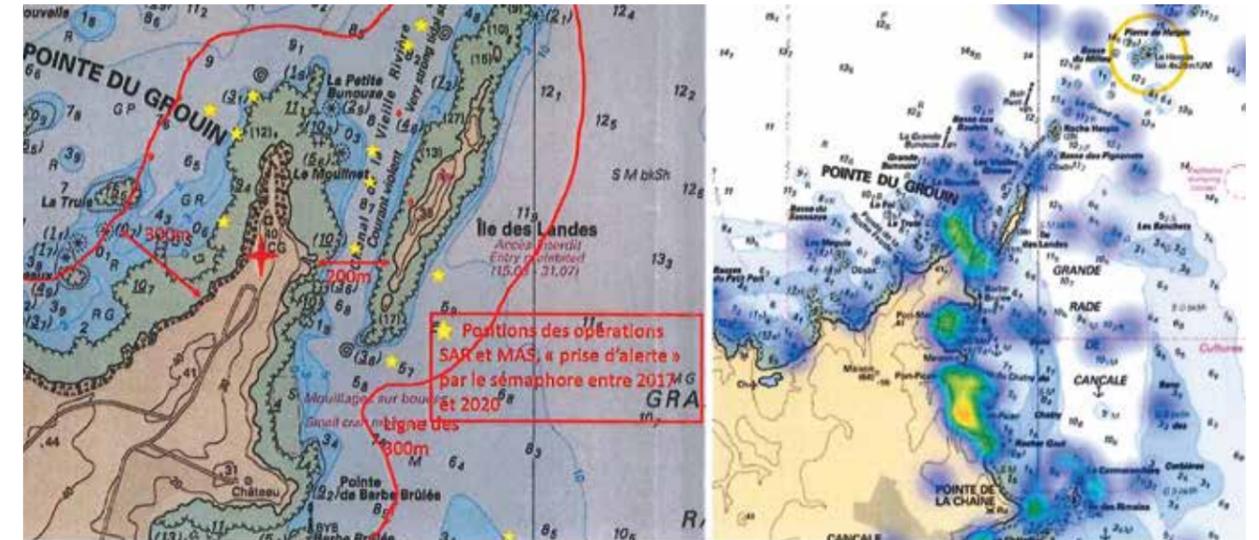




Nous vous informons de la modification de la période d'ouverture du sémaphore du Grouin pour 2021:

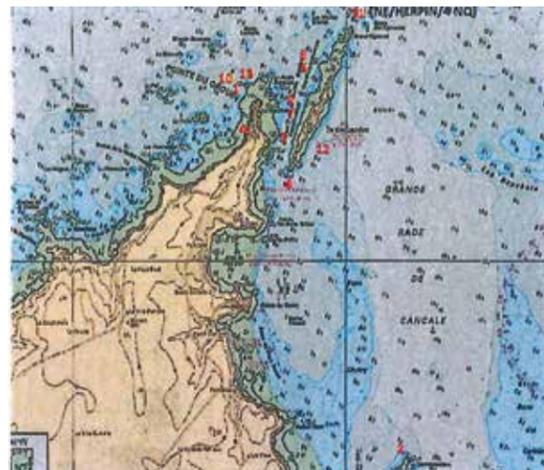
Veille assurée du vendredi 1 mai et cela jusqu'au dimanche 8 septembre inclus

(pas de fermeture en mai comme initialement prévue) MP (R) Loïc LE FLANCHEC Guetteur sémaphore du Grouin



Densité géographique des opérations sur les années 2016 - 2020

Détail des opérations SAR et MAS dont la prise d'alerte initiale est d'origine du sémaphore du Grouin



- 1. 04/06/2017
Appel VHF d'un navire à, signalant la perte de connaissance d'un des passagers à bord. **Prise d'alerte et relais effectués par le sémaphore du Grouin** vers le CROSS. SAR
- 2. 04/06/2017
Détection visuelle d'un Paddle en difficulté. Le sémaphore du Grouin contacte la vedette «Pachacamac» pour porter assistance. Informations relayées au CROSS CORSEN. SAR
- 3. 08/06/2017
Détection visuelle d'un Kayak hi-place en difficulté dans le chenal de la Vieille Rivière; Informations relayées au CROSS CORSEN. SAR
- 4. 10/08/2017
Venue d'un témoin directement au sémaphore signalant un corps à la mer côté ouest de la falaise de la pointe du Grouin. Informations relayées au CROSS CORSEN. SAR
- 5. 07/07/2018
Détection visuelle d'un nageur en difficulté dans le chenal de la Vieille Rivière. Le sémaphore dérouté un zodiac. SAR.
- 6. 18/07/2018
Détection visuelle de la vedette «EIDER», l'hélice semble être engagée. La vedette dérive dangereusement vers la falaise, vedette du port déployée sur demande du sémaphore. Informations relayées au CROSS CORSEN. MAS
- 7. 25/07/2019
Détection visuelle de deux personnes à la dérive sur une bouée dans le chenal de la Vieille Rivière. Déroutement du zodiac par le sémaphore. SAR
- 8. 25/07/2019
Détection visuelle d'un Paddle en difficulté et à la dérive (une jeune personne et un enfant) dans le chenal de la Vieille Rivière. Informations relayées au CROSS CORSEN. SAR
- 9. 09/08/2019
Inquiétude émise par le CROSS CORSEN, le sémaphore **détecte visuellement** la vedette activement recherchée dans le chenal de la Vieille Rivière. Informations relayées au CROSS CORSEN. SAR
- 10. 15/08/2019
Feu à main détecté par le sémaphore. Pneumatique. à la dérive s'approchant dangereusement de la falaise. Informations relayées au CROSS CORSEN. SAR
- 11. 31/08/2019
Appel VHF du cotre "BADJAO" demandant assistance, pris dans un coup de vent. **Prise d'alerte et relais effectués** par le sémaphore du Grouin vers le CROSS CORSEN. MAS
- 12. 27/07/2020
Détection visuelle d'un véliplanchiste en difficulté. Le sémaphore prend contact directement avec l'Ecole de Voile de Port-Mer qui déploie un zodiac. SAR
- 13. 15/08/2020 -
Détection visuelle d'un petit pneumatique en panne moteur dans (7 personnes à bord dont 5 enfants). Contacté par le sémaphore, une vedette se rend sur zone et prend en charge les passagers et le zodiac MAS

8 bis Avenue Louis Martin
35400 Saint-Malo

CHATELAIS LE GALL
MECANIQUE MARINE DEPUIS 1952

02 99 56 14 67
<https://chatelaislegall.fr>

PETITE ANNONCE

À VENDRE
Rhea 750
Moteur Yanmar 220ch 930 heures, toutes options
prix 58000€
tél : 06 08 32 99 53



LA PÊCHE AUX ENGINS : LES CASIERS

Suite aux nombreuses demandes que nous avons reçues, nous allons consacrer une série d'articles à la pêche aux engins : casiers, filets et palangres.

Je vois déjà certains faire la moue et s'exclamer : « ça n'est pas de la pêche sportive ». Oui, je sais, la pêche aux engins n'a pas toujours bonne réputation et pourtant, à y regarder de plus près, quand elle est pratiquée dans les règles, c'est une pêche à part entière réclamant de l'observation, beaucoup de connaissances et un certain brin de subtilité. Comment expliquer autrement la réussite insolente de quelques-uns et les échecs répétés de beaucoup d'autres !

Nous allons commencer par **la pêche aux casiers** un mode de pêche parfaitement respectueux de l'environnement comme nous aurons l'occasion de le voir.

d'immatriculation du navire. Tout engin ne comportant pas cette identification sera considéré comme épave maritime. Concernant les textes actuellement en vigueur, la FNPPSF a demandé au ministère concerné, pour les casiers à crevettes uniquement, de passer le nombre autorisé de deux à quatre. Cette demande n'a pas été prise en compte à ce jour. Par ailleurs nous n'ignorons pas que sur certains secteurs les conditions de relevage sont parfois difficiles (courant et profondeur importante). Nous avons demandé très clairement que les engins d'aide au relevage d'une puissance limitée à 1000 watts soient explicitement autorisés.

Quant à la longueur de l'orin reliant le casier à la bouée, comptez 5m à 10 m de plus que la hauteur d'eau maximale à l'endroit d'immersion. Eviter de mouiller vos engins dans



Tout d'abord un bref rappel de la réglementation : **Il est interdit, à bord des navires et embarcations soumis à immatriculation, de détenir ou d'utiliser plus de deux casiers.** La taille minimale du maillage des filets ou grillages pour les casiers à crustacés (large goulotte) est de 80mm, maille étirée et de 20mm, maille étirée pour les casiers à crevettes (goulotte étroite). Dans de nombreuses régions les casiers à parloir sont interdits. Attention les casiers dits mixtes (grande goulotte et petit grillage) sont en principe interdits. Dans certains quartiers, ils sont tolérés. Le plus simple est de se renseigner sur place. Les casiers, comme tout autre engin de pêche mouillé en mer, doivent être signalés au moyen de bouées permettant de repérer leur position. Sur chaque bouée devra figurer le numéro

les estuaires et les chenaux balisés. C'est la plupart du temps interdit et c'est aussi très dangereux. En cas de gros problème, vous pourriez être tenu pour responsable.

Choisissez d'immerger vos casiers au pied d'une roche, d'une anfractuosité. Vous n'avez que deux casiers à poser. Prenez votre temps et aidez-vous de votre sondeur ; s'il est équipé d'une sonde à large faisceau, vous aurez même la possibilité d'assister à la descente de votre casier en direct ! Si vous disposez par ailleurs d'un GPS, mémorisez les coordonnées de mouillage ou prenez des amers si n'en disposez pas, cela vous facilitera grandement les recherches ultérieures.

RICHEUX Patrick

- Construction Navale ■
- Voile ■ Transport ■ Servitude ■ Pêche ■ Ostréiculture
- aluminium - acier - inox

- Chaudronnerie ■ Métallerie ■

Alunox

- Fabrication ■
- béquilles - balcons rampes d'escalier

- Réparation ■
- hélices - embases hors-bord

1 rue des Brégeons - Z.I. Sud - 35400 Saint-Malo

alunoxricheux@wanadoo.fr - Tel/fax : 02 99 19 67 87 - Port. : 06 88 67 58 11



Les casiers doivent être « boétés » à l'aide de poissons frais ou salés (tacauds, vieilles, grondins, têtes de poisson...). La boète sera maintenue au niveau de la goulotte à l'aide d'un crochet et d'un élastique à moins que vous ne préférez la glisser dans un petit sac grillagé. Pour les casiers à

crevettes, les crabes verts pilés maintenus dans un petit sac sont très efficaces. Vous pouvez mouiller vos casiers « moteur débrayé » par le côté ou en « avant lente » par l'arrière. Le relevage s'effectue toujours par le côté moteur débrayé. En cas d'accroche, il est parfois nécessaire de s'aider du moteur pour désengager le casier.

Cette manoeuvre peut s'avérer dangereuse et la plus grande prudence est recommandée. Mieux vaut ne pas trop insister et attendre des conditions plus clémentes (temps calme, basse mer...) pour récupérer un casier récalcitrant ! A l'aide de casiers, vous pouvez espérer capturer des crustacés tels qu'araignées, crabes verts, crevettes, étrilles, homards, langoustes, tourteaux mais aussi de façon plus saisonnière, des mollusques marins, bulots et seiches. La pêche au casier est une pêche passionnante et respectueuse de l'environnement. Le succès dépend avant tout de la précision du mouillage. Les crustacés pris au piège et remontés à bord n'ont subi aucun dommage et peuvent être remis à l'eau dans d'excellentes conditions. Ne prélevez que la quantité suffisante à votre consommation personnelle. Rejetez tous les individus en période de fraie (carapace translucide ou présence d'oeufs) ou ne faisant pas la taille minimale de capture. Vous serez bien heureux de les retrouver en pleine forme quelques années plus tard !

Jean Fanfouais

groupe-nautilots.com



**Groupe NAUTILOTS :
Solutions nautiques
à Saint MALO**

CHANTIER NAVAL MAGASINS MARINS PORT À SEC

COMMENT PUIS-JE RECYCLER MON BATEAU ?

Les produits dans la filière de recyclage des bateaux pris en charge par l'APER sont des bateaux de plaisance ou de sport :

- Entre 2,5 m et 24 m, incluant les jet skis (VNM) ;
- Conçus pour la navigation maritime et en eaux intérieures.
- Soumis à l'obligation d'immatriculation ou d'enregistrement.
- Exclusions : embarcations à propulsion humaine et engins de plage (kayaks, windsurf, SUP, kitesurf, pédalos etc.)

NB : Les bateaux immatriculés à l'étranger ne peuvent pas être pris en charge par l'APER, seuls les bateaux soumis à l'obligation d'immatriculation en France sont concernés.

Le périmètre d'activité de l'APER concerne le traitement des bateaux de plaisance en fin de vie à partir de leur réception dans le centre de déconstruction.

La déconstruction du bateau est intégralement prise en charge par l'éco-organisme.

Toute opération effectuée avant la réception du bateau dans le centre de traitement est hors du champ de l'APER (chargement, transport, etc.). Ces opérations seront effectuées soit directement par le détenteur soit par le prestataire de son choix, à ses frais.

NB : Le demandeur a le choix entre trois options pour le transport de son bateau jusqu'au centre de déconstruction :

- 1 Réaliser le transport par ses propres moyens
- 2 Faire appel à un transporteur tiers de son choix
- 3 Demander un devis de transport au centre de traitement choisi si celui-ci propose ce service

Dans tous les cas, la charge de ce transport incombera au demandeur et pas à l'APER

UN PROCESSUS EN 10 ÉTAPES, OPÉRATIONNEL 2019:

1. Je m'informe et je crée mon compte personnel sécurisé

Je prends connaissance du fonctionnement de l'éco-organisme

Je crée mon compte personnel sécurisé sur la plateforme de l'APER

Une fois le compte créé, je reçois mon identifiant et mot de passe à conserver

2. Je remplis ma demande de déconstruction

Je renseigne mes informations personnelles et celles du propriétaire du bateau (si différentes)

Je renseigne la fiche bateau

Je remplis le formulaire de demande de déconstruction

Je mets en ligne les documents demandés en fonction de mon cas

3. Je choisis mon centre de déconstruction

Je choisis, parmi la liste des centres agréés, celui qui me convient grâce à la carte présente sur le site

4. Le déconstructeur me contacte

Le prestataire me contacte pour me guider dans la démarche, vérifier mes informations et valider mes documents

5. Mon dossier est transféré à l'administration maritime et douanière

Les administrations douanières et maritimes vérifient mon dossier et le valident ou non auprès de l'APER

6. L'APER valide mon dossier

Je reçois la confirmation d'éligibilité de ma demande sur la plateforme de l'APER

S'il n'y a pas d'obstacle administratif, la procédure peut se poursuivre

7. Le bateau est livré et pris en charge au centre

Le prestataire me recontacte, nous fixons un rendez-vous pour la livraison de mon bateau

Le bateau est livré avec les documents originaux demandés

Le prestataire prend en charge mon bateau une fois la livraison effectuée

8. Le bateau est déconstruit et valorisé

Le prestataire dépollue mon bateau, le déconstruit et valorise un maximum de matériaux récupérés

9. L'APER se charge de la désimmatriculation et de la radiation de pavillon

L'APER réalise les démarches de désimmatriculation et de radiation de pavillon en collaboration avec les administrations maritimes et douanières

10. Je reçois et je télécharge mes attestations

Toutes les attestations/certificats constituant la preuve de la déconstruction de mon bateau sont mis en ligne sur mon espace personnel

Je les télécharge et les conserve

Le centre agréé à Saint-Malo :

Société ROMY 5 rue du clos noyer



Modernisation de la réglementation

Le chef de bord choisit l'option la plus adaptée parmi les équipements suivants. Il veille à ce que la navigation effectuée corresponde à la catégorie de conception de son navire (A-B-C ou D).

① Équipement individuel de flottabilité (EIF)

Le niveau de performance est exprimé en newtons. La norme doit être NF-EN 12402 ou norme équivalente. L'équipement doit être adapté à la morphologie de l'utilisateur et répondre aux caractéristiques suivantes :

- 50 newtons au moins (aide à la flottabilité) pour une navigation jusqu'à 2 milles d'un abri ;
- 100 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri (emport de gilets de 100 N ou port de gilets de 50 N) ;
- 150 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour une navigation toutes zones ;
- 100 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour les enfants de 30 kg maximum quelle que soit la distance d'éloignement d'un abri.

Ces équipements sont approuvés  ou marqués **CE**.

■ Combinaison de protection

Cet équipement peut se substituer à l'EIF s'il est porté en permanence. Il protège le torse et l'abdomen. Jusqu'à 2 milles d'un abri, il doit être à flottabilité positive, et jusqu'à 6 milles il doit être de 50 newtons.

② Dispositif lumineux Pour être secouru il faut être vu

Une lampe torche étanche embarquée. Sinon un moyen lumineux individuel (type lampe Flash ou cyalume) d'une autonomie minimale de 6 heures et assujéti à chaque équipement individuel de flottabilité.

③ Annuaire des marées

Pour une navigation en basique et côtier, il suffit d'avoir un moyen de connaître les heures de marées du jour de la zone de navigation. L'emport de l'annuaire n'est pas obligatoire.

④ Fusées à parachute et feux rouges à main

Les fusées périmées peuvent être rendues au point de vente lors de l'achat de nouvelles. Ne pas les jeter, ne pas les stocker, ni les utiliser comme feux d'artifice qui déclencheraient des secours en mer.

⑤ VHF

Depuis le 1^{er} janvier 2017, une VHF fixe est obligatoire pour une navigation semi-hauturière. Les 3 fusées à parachute et les 2 fumigènes ne sont plus obligatoires.

Embarcation marquée CE

Suivre la préconisation du constructeur dans le **manuel du propriétaire**. Le constructeur ou son représentant autorisé doit pouvoir vous renseigner.

Vous pouvez télécharger l'intégralité de la division 240 ainsi que l'ensemble des fiches Plaisance sur le site :

www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/plaisance-et-loisirs-nautiques



Les conseils des sauveteurs en mer

Adaptez le matériel de sécurité embarqué à la navigation pratiquée. Le matériel prescrit par la réglementation constitue bien souvent le minimum requis. Dans tous les cas, **embarquez systématiquement le matériel complémentaire suivant :**

- une VHF, de préférence optez pour une VHF ASN ;
- un couteau et un minimum d'outils appropriés à votre bateau ;
- une paire de gants pour éviter de vous brûler si le déclenchement de feux à main était nécessaire ;
- une montre ;
- une boîte de pièces de rechange, dont un filtre à carburant, des ampoules électriques ;
- des batteries supplémentaires pour faire fonctionner les accessoires tels que votre radio portable, votre lampe de poche et vos appareils de navigation portatifs ;
- pour les navires pour lequel il est exigé, un coupe-circuit de rechange ;
- une couverture de survie isothermique ;
- une gaffe.

Toutes les personnes à bord doivent connaître le fonctionnement et le lieu de stockage des équipements de sécurité.

Brassières et gilets de sauvetage ne sont utiles que s'ils sont portés.

Aujourd'hui facile à stocker, léger à porter, **le gilet gonflable est un équipement essentiel pour votre sécurité en mer. Portez-le et faites le porter systématiquement** dès que vous êtes sur l'eau et en particulier sur les annexes.

Équipez-le systématiquement d'une sous-cutale.

Le marché offre un large éventail de matériel adapté à la pratique de différents loisirs nautiques.

- Vérifiez bien qu'il est conforme à la réglementation.
- Assurez-vous périodiquement de son bon entretien.
- Ne le stockez pas au soleil et, après chaque utilisation, rincez-le à l'eau claire et laissez-le sécher.

www.snsm.org

Faites un don aux sauveteurs en mer : <https://don.snsm.org>

Suivez l'actualité des affaires maritimes sur [LinkedIn # affaires-maritimes](#)

Direction générale
des Infrastructures,
des Transports
et de la Mer

DETACHER LA DOUBLE PAGE ET A GARDER DANS VOTRE BATEAU

Appel secours au large CROSS	CANAL 16 sur la VHF, 116 depuis le littoral
APLC	CANAL 77 sur la VHF
Numéro d'urgence européen cross)	196 (d'un fixe ou d'un portable)
Appel les pompiers sur la côte	18
CROSS JOBOURG	02 33 52 78 23
CROSS CORSEN	02 98 89 31 31
SEMAPHORE DU GROUIN	02 99 89 72 29
PORT DE PLAISANCE (Mr Beurel)	02 99 89 74 33 ou 06 75 62 86 08
SNSM	196
CANAL VHF APLC 77	07 81 90 12 27

RESPECTONS LES TAILLES

ATLANTIQUE MANCHE MER DU NORD

POISSONS

Alose	30 cm	Flet	20 cm	Orphie	30 cm
Anchois	12 cm	Hareng	20 cm	Plie Carrelet	27 cm
Baliste	■ 23 cm	Lieu jaune	● 30 cm	Rouget barbet ou de roche	15 cm
Bar	● 42 cm	Lieu noir	● 35 cm	Rouget Grandin	■ 15 cm
Bar moucheté	30 cm	Limande	20 cm	Roussette	■ 40 cm
Barbue	30 cm	Limande sole	25 cm	Saint-Pierre	30 cm
Baudroie lotte	50 cm	Lingue julienne	63 cm	Sar	25 cm
Bonite	●■ 45 cm	Lotte	50 cm	Sardine	11 cm
Chinchard	15 cm	Maigre	● 45 cm	Sole commune	● 24 cm
Congre	60 cm	Maquereau	● 20cm	Truite de mer	35 cm
Dorade grise	23 cm	Merlan	27 cm	Thon gemon	■ 2/3 kg
Dorade rose	23 cm	Merlu	27 cm	Thon rouge	30 kg ou 115 cm
Dorade royale	● 23 cm	Mulet	30 cm	Turbot	30 cm
Eglefin	30 cm	Morue cabillaud	● 42 cm		

(COQUILLAGES & CRUSTACÉS) (voir annuaire et carte de pêche à pied page 32)

Araignée	12 cm	Huitre creuse	5 cm	Pétoncle noir	4 cm
Bulot	4,5 cm	Huitre plate	6 cm	Praire	4,3 cm
Coque	2,7 cm	Moule	4 cm	Telline	2,5 cm
Coquille St Jacques	11 cm	Ormeau	9 cm	Tourteau	14 cm
Crevette bouquet	5 cm	Oursin (piquants exclus)	4 cm	Vernis	6 cm
Crevettes autres	3 cm	Palourde d'Europe	4 cm	Vénus	2,8 cm
Etrille	6,5 cm	Palourde japonaise	3,5 cm		
Homard	● 8,7 cm	Palourde rose	4 cm		

● Espèce faisant l'objet d'un marquage obligatoire (vois schéma ci-dessous)

■ Tailles préconisées FNPP

Autres espèces faisant l'objet d'un marquage obligatoire (voir schéma ci-contre) : Bonite, Dorade Coryphène, Espadon Voilier, Langouste, Makaire bleu, Marlin bleu, Denti, Rascasse rouge, Thazard, Thon jaune, *Source Voilier de l'Atlantique.*

Espèces interdites à la pêche : esturgeon, raie brunette, raie blanche,

Espèces soumises à quotas : thon rouge

MARQUAGE DES CAPTURES

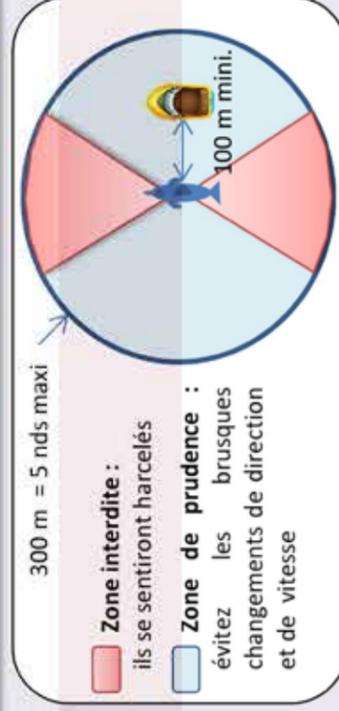


Quel que soit le type de pêche de loisir pratiqué (à pied, du rivage, sous-marine ou embarqué) et afin d'éviter le braconnage, chaque pêcheur doit marquer tous les spécimens des espèces figurant dans le tableau ci-après.

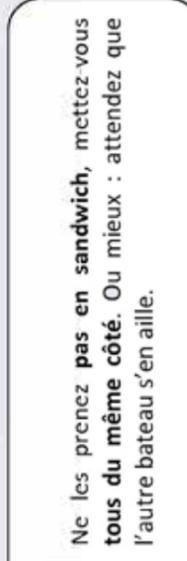
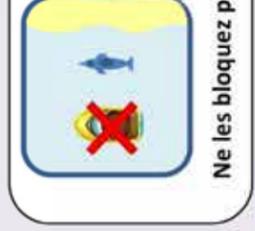
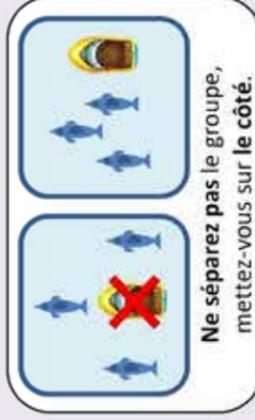
Ce marquage consiste en l'ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale. Il doit être effectué dès la capture sauf pour les spécimens conservés vivants à bord avant d'être relâchés. Ce marquage ne doit pas empêcher la mesure de la taille du poisson.



Pour une observation respectueuse des mammifères marins



Ne leur coupez pas la route et ne les poursuivez-pas. Approchez les animaux par **3/4 arrière** puis avancez en **parallèle à leur direction**.



- **Couper votre moteur** s'ils sont stationnaires.
- **S'il y a des jeunes gardez vos distances**, le couple mère-petit est plus sensible au dérangement.
- Vous ne serez pas les seuls à les approcher aujourd'hui, **limitez votre temps d'observation** afin de diminuer la perturbation potentielle subie sur la journée.
- Si un animal **frappe de la queue** à la surface, c'est qu'il est **dérangé**. Laissez le groupe s'éloigner.
- **N'essayez pas de les toucher, de nager avec eux ou de les nourrir**, ce sont des animaux sauvages potentiellement dangereux.

La meilleure rencontre reste quand ils **choisissent** de venir vers vous !

Vous observez des mammifères marins et souhaitez participer à leur étude ?

Vos observations nous intéressent !

Vos observations de mammifères marins dans le golfe normand-breton **sont précieuses**. Elles nous permettent de **compléter notre base de données** sur les cétacés et les phoques qui transitent dans nos eaux.

Si chaque citoyen du littoral devenait un observateur, nos **connaissances** seraient **plus approfondies** et permettraient ainsi de **mieux protéger ces espèces** et leur écosystème à l'équilibre fragile.



Mais pas à n'importe quel prix !

Ce livret vous permettra de **reconnaître les espèces** que vous croisez mais également de vous informer de quelques **règles à suivre pour une observation respectueuse** des animaux, en limitant le dérangement.

Appelez-nous ou envoyez-nous un sms au **06 78 71 41 09** ou rentrez directement vos observations sur l'application ObsenMer.



Association Al Lark

Locaux du Centre Nautique de Cancale – Plage de Port-Mer
06 78 71 41 09 - contact@al-lark.org - www.al-lark.org

Vous observez des mammifères marins et souhaitez participer à leur étude ?

Vos observations nous intéressent !

Vos observations de mammifères marins dans le golfe normand-breton **sont précieuses**. Elles nous permettent de **compléter notre base de données** sur les cétacés et les phoques qui transitent dans nos eaux.

Si chaque citoyen du littoral devenait un observateur, nos **connaissances** seraient **plus approfondies** et permettraient ainsi de **mieux protéger ces espèces** et leur écosystème à l'équilibre fragile.



Mais pas à n'importe quel prix !

Ce livret vous permettra de **reconnaître les espèces** que vous croisez mais également de vous informer de quelques **règles à suivre pour une observation respectueuse** des animaux, en limitant le dérangement.

Appelez-nous ou envoyez-nous un sms au **06 78 71 41 09** ou rentrez directement vos observations sur l'application ObsenMer.



Association Al Lark

Locaux du Centre Nautique de Cancale – Plage de Port-Mer
06 78 71 41 09 - contact@al-lark.org - www.al-lark.org

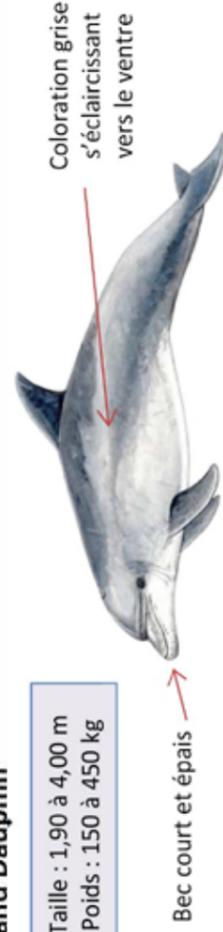
Reconnaître les mammifères marins fréquentant le golfe normand-breton

Les Cétacés

Fréquemment observés

Grand Dauphin

Taille : 1,90 à 4,00 m
Poids : 150 à 450 kg



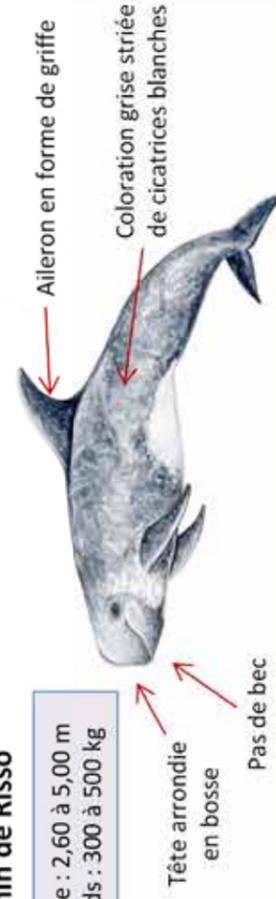
Marsouin commun

Taille : 1,30 à 1,70 m
Poids : 50 à 80 kg
Animal discret



Dauphin de Risso

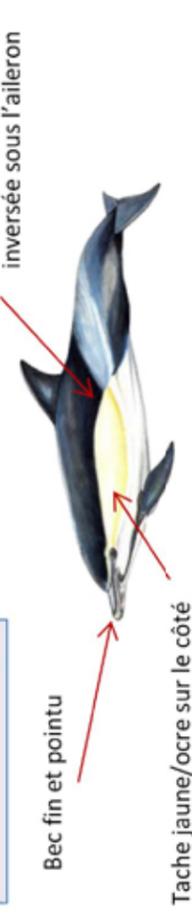
Taille : 2,60 à 5,00 m
Poids : 300 à 500 kg



Plus rarement observés

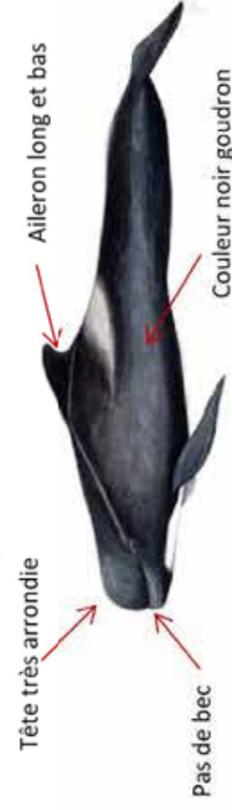
Dauphin commun

Taille : 1,70 à 2,40 m
Poids : 70 à 200 kg



Globicéphale noir

Taille : 3,80 à 7,60 m
Poids : 2 à 3 t



Les Pinnipèdes

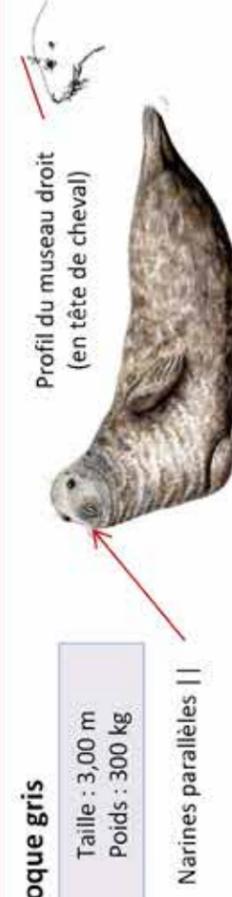
Phoque veau-marin

Taille : 1,80 m
Poids : 90 à 100 kg



Phoque gris

Taille : 3,00 m
Poids : 300 kg



COMMENT ESTIMER LES CONDITIONS MÉTÉO

En navigation, voici comment évaluer la vitesse du vent ainsi que la hauteur des vagues. Pour le vent, il faut tenir compte de l'échelle de Beaufort et pour la hauteur des vagues, la Fédération des Industries Nautiques a créé un schéma explicatif.

LA VITESSE DU VENT

La vitesse du vent sur l'échelle de Beaufort (BF) est la vitesse moyenne du vent réel sur une période de 10 minutes au niveau de la mer.

Les rafales sont d'environ 1,3 fois le vent moyen au-delà de 25 nœuds.

L'anémomètre du bord mesure le vent apparent, qui additionne vectoriellement la vitesse du bateau et la vitesse du vent, de manière instantanée.

Force	Termes	Symboles	Vitesse en nœuds	Vitesse en Km/h	Etat de la mer	Effet à terre à 10 m de hauteur en terrain plat et à découvert
0	Calme	○	inf à 1	inf à 1	La mer est comme un miroir, lisse et sans vague	La fumée monte verticalement. Les feuilles des arbres ne bougent pas.
1	Très légère brise	—○	2 à 3	1 à 5	Quelques rides ressemblant à des écailles de poisson, mais sans écume	La fumée indique la direction du vent. Les girouettes ne s'orientent pas.
2	Légère brise	—○	4 à 6	6 à 11	Vaguelettes ne déferlant pas	On sent le vent sur le visage. Les feuilles s'agitent; Les girouettes s'orientent.
3	Petite brise	—○	7 à 10	12 à 19	Très petites vagues. Les crêtes commencent à déferler. Ecume d'aspect vitreux. Parfois quelques moutons épars	Les drapeaux flottent au vent. Les feuilles sont sans cesse en mouvement.
4	Jolie brise	—○	11 à 16	20 à 28	Petites vagues, de nombreux moutons	Les poussières s'envolent. Les petites branches se plient.
5	Bonne brise	—○	17 à 21	29 à 38	Vagues modérées, moutons, éventuellement embruns	Le tronc des arbustes en feuille balance. La cime des arbres est agitée. Des vaguelettes se forment dans les eaux intérieures.
6	Vent frais	—○	22 à 27	39 à 49	Crêtes d'écumes blanches, lames, embruns	On entend siffler le vent. Les branches de larges diamètres s'agitent. Les parapluies sont susceptibles de se retourner.
7	Grand frais	—○	28 à 33	50 à 61	Trainées d'écume, lames déferlantes	Tous les arbres balancent. La marche contre le vent peut devenir difficile.
8	Coup de vent	—○	34 à 40	62 à 74	Tourbillons d'écumes à la crête des lames, trainées d'écumes	Les branches sont susceptibles de casser. La marche contre le vent est très difficile, voire impossible.
9	Fort coup de vent	—○	41 à 47	75 à 89	Lames déferlantes grosses à énormes, visibilité réduite par les embruns	Le vent peut endommager les bâtiments, envols de tuiles, d'ardoise chute de cheminées.
10	Tempête	—○	48 à 55	90 à 102	Très grosses lames à longues crêtes en panache. L'écume s'agglomère en larges bancs. La surface de l'eau semble blanche	Dégâts importants aux bâtiments. Les toits peuvent s'envoler. Certains arbres sont déracinés.
11	Violente tempête	—○	56 à 63	103 à 117	Lames exceptionnellement hautes. La mer est recouverte d'écume blanche. Le bord des lames est soufflé et donne de la mousse. Visibilité réduite	Ravages importants et étendus.
12	Ouagan	—○	sup à 64	sup à 118	L'air est plein d'écume et d'embruns. La mer est entièrement blanche. Visibilité fortement réduite	Dégâts très importants de l'ordre de la catastrophe naturelle.

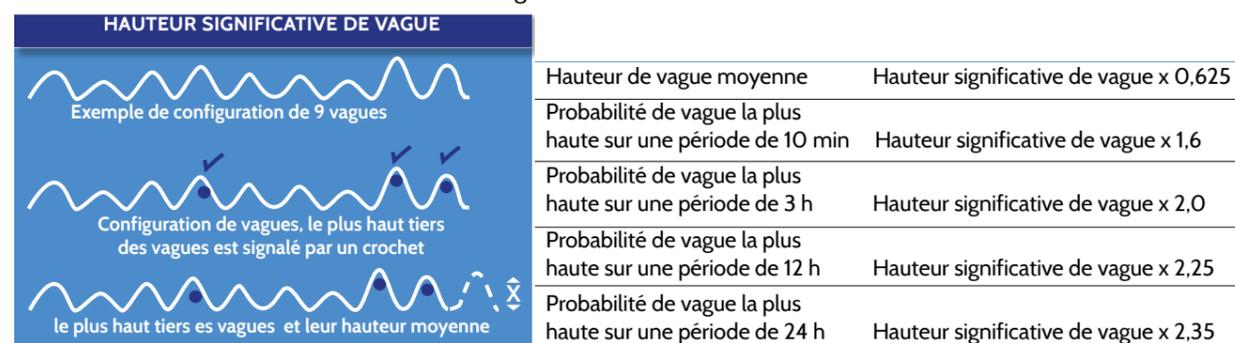
LA HAUTEUR DES VAGUES

La réglementation européenne utilise la hauteur significative des vagues (H 1/3) qui est la hauteur moyenne sur une période donnée du tiers des vagues les plus fortes.

Elle reflète la hauteur de vague estimée par un observateur.

La hauteur significative des vagues est liée au vent («mer du vent»), et exclut les effets de côte et de courant (déferlantes près des côtes, raz)

Voici un schéma illustrant cette notion de hauteur significative *Source bateau.com*



L'équipement de sécurité des navires de plaisance

La division 240 est applicable à tous les navires de plaisance à usage personnel ou de formation, de longueur de coque inférieure à 24 mètres. Elle a évolué, une nouvelle zone de navigation semi-hauturière a été créée.

Un matériel de sécurité adapté à la navigation pratiquée

Basique	Jusqu'à 2 milles d'un abri*
Côtier	Jusqu'à 6 milles d'un abri*
Semi-hauturier	Entre 6 et 60 milles d'un abri*
Hauturier	Au-delà de 60 milles d'un abri*

* **Abri** : Endroit de la côte où tout engin, embarcation ou navire et son équipage peuvent se mettre en sécurité en mouillant, atterrissant ou accostant et en repartir sans assistance. Cette notion tient compte des conditions météorologiques du moment ainsi que des caractéristiques de l'engin, de l'embarcation ou du navire.

Cas particulier : les annexes, embarcations utilisées à des fins de servitude à partir d'un navire porteur, ne peuvent s'éloigner à plus de 300 mètres d'un abri côtier ou du navire porteur ; celui-ci étant considéré comme un abri. Néanmoins, à plus de 300 mètres de la côte, il faut embarquer un moyen de repérage lumineux ainsi qu'un équipement individuel de flottabilité par personne.

Quel que soit leur pavillon, les navires de plaisance appartenant à des personnes ayant leur résidence principale ou leur siège social en France sont soumis, dans les eaux territoriales françaises, aux mêmes règles de matériel de sécurité et de permis plaisance que les navires français (loi pour l'économie bleue n° 2016-816 du 20 juin 2016 – article 52).

Limite d'utilisation du navire

Le choix de la distance de navigation par rapport à un abri est laissé à l'initiative du chef de bord. Il dispose pour cela de la catégorie de conception du navire.

Matériel obligatoire

	Basique	Côtier	Semi-hauturier	Hauturier
Équipement individuel de flottabilité ❶	×	×	×	×
Dispositif lumineux ❷	×	×	×	×
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie (indiqués dans le manuel du propriétaire)	×	×	×	×
Dispositif d'assèchement manuel	×	×	×	×
Dispositif de remorquage	×	×	×	×
Ligne de mouillage (si masse lège ≥ 250 kgs)	×	×	×	×
Annuaire des marées ❸	×	×	×	×
Pavillon national (hors eaux territoriales)	×	×	×	×
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer de type bouée fer à cheval ou bouée couronne		×	×	×
3 feux rouges à main ❹		×	×	×
Compas magnétique (ou GPS en côtier)		×	×	×
Cartes marines officielles (voir la fiche <i>Les documents nautiques</i>)		×	×	×
Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM)		×	×	×
Description du système de balisage		×	×	×
Radeau de survie			×	×
Matériel pour faire le point			×	×
Livre des feux tenu à jour (voir fiche <i>Les documents nautiques</i>)			×	×
Journal de bord			×	×
Dispositif de réception des bulletins météorologiques			×	×
Harnais et longe par navire pour les non voiliers			×	×
Harnais et longe par personne embarquée pour les voiliers			×	×
Trousse de secours conforme à l'article 240-2,16			×	×
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit			×	×
Radiobalise de localisation des sinistres (EPIRB)				×
VHF fixe ❺			×	×
			(Depuis le 01/01/2017)	
VHF portative ❻				×

EVASION Marine 2020

Z.A.C de la Chesnais - 35430 ST-JOUAN-DES-GUÉRETS - ST-MALO
CONTACTS : nautisme@evasionmarine.com
 pêche@evasionmarine.com
 Tél. 02 99 81 45 45
 www.evasionmarine.com

Du mardi au samedi 9 h30 à 12 h30 / 14 h00 à 16 h30

RELEVEZ VOS ENGINES DE PÊCHE SANS FORCER

AS TREUIL
 ASSISTANT DE LEVAGE MANUEL

Cordage 10 à 18 mm
 Manœuvres 100% sécurisées

Anti-retour
 S'adapte à toutes les coques rigides

amarSecur
 naviguer, amarrer, profiter

www.amarsecur.fr

France Météo par AccuWeather, la plus connue

Cette application est l'une des références en matière météorologique. Les prévisions qu'elle propose sont très précises, et ce en tout point du territoire. Les précipitations sont estimées à la minute près.

Weather Underground

Outre les bornes météo classiques, c'est la communauté des utilisateurs qui forment l'ensemble des prévisions. Les données sont donc très locales, puisqu'elles peuvent potentiellement être renseignées par quelqu'un qui se trouve dans la même pièce que vous.

Windy : Wind, waves and hurricanes forecast

Créé par un passionné du vent, cette application vous proposera de très nombreuses couches de données superpo-

sées que vous pourrez mettre en animation pour découvrir la direction et la puissance du vent et des perturbations.

Météo par WeatherBug

Elle vous donnera accès aux différentes cartes et filtres météo pour calculer vos propres prévisions. Vous pourrez ainsi vous former aux prévisions météo en ayant accès aux cartes et radars animés.

The Weather Channel Météo

Une application météo plus classique, mais performante. Si vous souhaitez obtenir des prévisions météo facilement et lisiblement. Vous pourrez y enregistrer vos villes préférées et consulter les prévisions météorologiques à l'heure près. L'appli vous informe également des indices UV, pollen, de la qualité de l'air et même des conditions routières.

Produits peintures industries marines

Joubert Peintures
 Olivier Joubert
 10 rue du Bois Aurant
 35400 Saint Malo

Tél. : 02 99 58 25 28
 Mobile : 06 24 53 02 91
 Mail : joubert.peintures@free.fr

JOTUN
 Antifouling

LA GRIGNOTTE

Bar • Pizza • Restaurant

Galerie commerciale du Super U CANCALE

Ouvert du lundi au samedi de 9H à 19h30 (20h le vendredi et en saison)

Pizza et Burgers à emporter Midi et Soir
N'hésitez pas à réserver au 02 99 48 50 47

Produits Régionaux Cadeaux - Souvenirs

Une escale gourmande à **Cancale** ou une balade au cœur de la cité corsaire à **Saint-Malo**, venez découvrir nos boutiques proposant un choix vertigineux de produits régionaux. Ici, on célèbre **la Bretagne** et ses trésors "culinaires". Le grand rendez-vous des délices et tentations bretonnes.

CANCALE

BISCUITERIE Cancalaise



ZA des Quatrevais (face à M. Bricolage)
CANCALE 02 23 15 12 53

SAINT-MALO

BRETAGNE BISCUITS



1, place de la Croix du Fief, Intra Muros
SAINT-MALO 09 67 30 64 02 • 02 99 20 64 02

www.biscuiteriecancalaise.fr
biscuiteriecancalaise/facebook

Ouvert toute l'année

FIoul, BOIS DE CHAUFFAGE, GRANULÉS Ets ROUAULT

Brasserie
Bières - Eaux - Vins
Prêt de tirage pression pour fête et mariage

RBC DISTRIBUTION

02 99 89 70 39 - 2 rue du Stade - CANCALE

ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU LITTORAL CANCALAIS (A.P.L.C.)
54 rue de Saint Malo 35260 CANCALE - Tél. 07 81 90 12 27 - Courriel : cancaplc35@gmail.com

COTISATION

La cotisation est la vie de toute association. Elle en permet le bon fonctionnement (timbres, journal, réunions, revues, déplacements, etc...). Vous pouvez envoyer votre participation par chèque libellé à l'ordre de l'A.P.L.C à l'adresse suivante : A.P.L.C - Patricia LAIZE, 8 rue de la Corgnais - 35260 CANCALE (06 86 41 03 00)
En retour vous recevrez votre carte d'adhérent ainsi que 1 macaron de l'Association.

- A partir de 30 euros membre actif (adhésion APLC 15 € + FNPP 15 €)
Adhésion qui vous permettra de recevoir la revue trimestrielle de la FNPP et d'obtenir une déduction fiscale de 66% sur le montant total de la cotisation.
- Si vous ne souhaitez pas adhérer à la FNPP votre adhésion restera à 15 € mais sans possibilité de déduction fiscale.

BULLETIN D'ADHESION À DÉCOUPER ET À RENVoyer À L'APLC

(Rubriques à renseigner en totalité même pour un renouvellement si vous avez changé d'adresse et de courriel n'oubliez pas de nous en informer)

Je soussigné(e) _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ C.P. et Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

N° de mouillage et port d'attache : _____

Nom du navire : _____

Quartier et N° immatriculation : _____

Demande à m'inscrire pour une cotisation annuelle d'un montant de _____ euros, N° adhérent F.N.P.P. : _____

Adresse Email : _____

A _____, le _____ Signature : _____

DECORER

BRICOLER

AMENAGER

JARDINER

BATIR

Mr. Bricolage

Faites-le vous-même, mais pas tout seul

CANCALE

ZAC de la Bretonnière

02 99 89 89 77
www.mr-bricolage.fr

Articles de pêche (Pêche en mer & Pêche à pied)

LA PÊCHE À PIED

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE
Direction départementale des territoires et de la mer
Délégation à la Mer et au Littoral du Pays de Saint Malo

Pêche à pied en baie du Mont-Saint-Michel

Coquillages	Taille minimale	Quota de capture
Bivalves fouisseurs		
Coque	2,7 cm	300 (= 3 kg)
Palourde	4 cm	150 (= 3 kg)
Palourde japonaise	3,5 cm	150 (= 3 kg)
Praire	4,3 cm	100 (= 3 kg)
Vénus	2,8 cm	100 (= 3 kg)
Bivalves non fouisseurs		
Huître creuse	5 cm	5 Douzaines (= 5 kg)
Huître plate	6 cm	5 Douzaines (= 5 kg)
Moule	4 cm	300 (= 3 kg)

COQUES ET PALOURDES FERMETURES DE PÊCHE :
- coefficient inférieur ou égal à 50
- interdite la nuit
- 1 zone fermée sur les 3 zones (voir calendrier)

COQUES ET PALOURDES CALENDRIER 2021 :
Janv-fév-mars : Fermeture zone 3
Avr-mai-juin : Fermeture zone 1
Juil-Août-sept : Fermeture zone 2
Oct - nov - déc : Fermeture zone 3

PECHE À PIED DE LOISIR consommation personnelle VENTE INTERDITE

Édition 2021

Outils autorisés pour la pêche des coquillages :
- Couteau à main 20cm maximum
- Couteau à palourdes
- Trident de 10 cm maximum d'ouverture et de dents de longueur 5cm maximum
- Râteau non grillagé largeur maximum de 35cm et dents 10 cm maximum

Pour tous les engins autorisés :
Arrêté modifié du Préfet de la Région Bretagne du 21 oct. 2013

MESURE DES TAILLES
bulot Coquillages bivalves

Respectez le travail des professionnels : ne pêchez pas à moins de 15 mètres des concessions conchylicoles
Circulation et stationnement des véhicules à moteur interdits sur le domaine public maritime (L.321-9 Code Environnement)
Vous êtes dans un site Natura 2000 : respectez les lieux, ne vous approchez pas des espèces protégées

Informations données sous réserve d'un classement sanitaire satisfaisant lors des jours de pêche
Informations complémentaires : Délégation Mer et Littoral - 02 90 57 40 20

Règles légales

- La pêche à pied, dite de loisir, est destinée à une consommation personnelle.
- Respecter le milieu naturel, en remettant en place les pièces retournées par exemple.
- Il est interdit de recourir à des moyens mécanisés ou d'utiliser un équipement respiratoire.
- Il est interdit de pêcher entre le coucher et le lever du soleil
- Il est interdit de ramasser les espèces à moins de 15 mètres d'une concession de culture de cette même espèce.
- Le tri des captures doit être effectué au fur et à mesure sur le lieu de pêche.

Les bons gestes à adopter pour la pêche à pied

- ne pêchez que ce que vous consommerez
- respecter les zones de pêches autorisées (plages)
- respecter les tailles et les quantités autorisées (se référer à l'arrêté en vigueur)
- préserver le milieu marin (en remettant en place les cailloux retournés, en rebouchant les trous, en utilisant les outils autorisés ...)
- il est interdit de récolter des coquillages dans les herbiers de zostères

Les outils autorisés pour la récolte des coquillages, vers marins et échinodermes uniquement :

(pas de restriction sur les outils de pêche utilisés pour la récolte des crustacés et des poissons en Bretagne)

- la binette, composée d'une lame rectangulaire de 10 cm de longueur maximum et 15 cm de largeur maximum.
- le couteau, 20 cm maximum de longueur (manche compris)
- le couteau à palourdes
- le croc ou crochet, d'une longueur maximale de 150 cm (tout compris)
- la cuillère
- la gouge à couteaux
- le marteau et le burin : autorisé uniquement pour la récolte des huîtres
- l'époussette, filet rond ou ovale monté sur manche. Maillage minimal de 16 mm étiré (8mm de côté)
- la fourche : composée de 4 dents d'une longueur maximale de 20 cm. Elle est autorisée pour la récolte des vers marins (et espèces non soumises à quota)
- la grappin à oursins
- la griffe, avec au plus 4 dents d'une longueur de 10 cm maximum
- le râteau, non grillagé, sans poche, d'une largeur de 35 cm maximum et de dents d'une longueur de 10 cm maximum.

BRUITS DE COURSIVES

COOPERATIVE A.P.L.C

Flamme de l'association		8€
Polo		Promo 12€ 10€
Casquette		8€
Réglette		0,50€
Pied à coulisse		2,50€
Drapeau de Cancale 30x40 cm		10€
Polaire		25€
Macaron brodé APLC		3,50€
Livre Doris et dorissiers		15€

Pour toute commande contactez : Patricia Laize : 06 86 41 03 00 - patlaize2@hotmail.fr

Pour tous renseignements ou toute commande particulière : Ancre Digitale 02 23 15 11 62

Drapeau ou flamme personnalisés en 30x40 cm

Boulangerie Pâtisserie

Guyon

59 Avenue Général de Gaulle
35260 CANCALE
Tél: 02.99.89.84.53



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2021

Samedi 10 juillet	Concours de pêche	Port Picain
Dimanche 15 août	Pardon de la Mer	Messe à l'église
Samedi 18 septembre	Nettoyage des fonds marins	14h00 Port-Picain+plongeurs
Dimanche 30 octobre	Repas annuel	Salle Cancaven

BOUCHERIE - CHARCUTERIE
TESSIER
Viandes

VENTE DEMI-GROS ET DETAILS PARTICULIERS & ASSOCIATIONS

LE GUILLIER
22350 PLUMAUDAN
 TEL 02.96.86.09.39

www.tessier-viandes-plumaudan.fr

à CONTRE - COURANT

RESTAURANT

Mimia & Arnaud Peard

3 Place du Calvaire
35260 Cancale

Réservations au 02 99 89 61 61

Un Rhum vanille offert

Plateau de Fruits de Mer 67€ pour 2
 Viandes Grillées Poissons Grillés à la Plancha
 Menu (Entrée + Plat + Dessert) à partir de 16€
 Brochettes géantes de Bœuf et Gambas
 Marmite de Moules Salades Composées
 Menu Enfant

Formules spéciales pour les groupes (sur réservation)

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - ÉLECTRICITÉ - POMPES À CHALEUR

SARL
FD
RÉNOVATION

Régis DUFRAICHE
06 82 67 91 30
regis.dufraiche@fd-renovation.com

RGE
QUALIBAT

BALLON THERMODYNAMIQUE - HYDROTHERAPIE - BALNÉO - SALLE DE BAIN

La grande Roche - 35350 SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES
 Tél/Fax. 02 99 82 24 61

HUSSON
 MARINE

À Saint-Malo
 16, rue des Petits Champs 35400 Saint-Malo
 02.99.19.61.58 / contact@hussonmarine.fr

À Dinard
 1, chemin de la Ville Biaise 35780 La Richardais
 02.23.15.95.77 / dinard@hussonmarine.fr

Silver
 The AluFibre® Boat

ZODIAC

SUZUKI
 MARINE

www.hussonmarine.fr

CORDONNERIE CANCALAISE
 DEPUIS 1932

L'ATELIER DU PÈRE LOUIS

25, rue du Général LECLERC 35260 CANCALE

- Ressemelage - Talons et patins
- Confection historique - Petite maroquinerie
- Produits d'entretiens - Chaussures confort
- Clefs simple et de voiture
- Tampons et gravures

L'atelier du père Louis Tel : 02 99 89 88 89

TOUT EN COULEURS SARL

Pascal RIOT

Peinture – Décoration – Ravalement
 Isolation Thermique par l'extérieur
02 99 68 24 06 - Melesse/St Médard sur Ille
pascal.riot@orange.fr – www.riotpascal.com

TECHNIQUE DE POINTE

LES BALISES DE DÉTRESSE

Balise RESCUEMEPLB (Personal Locator Beacon)

La plus petite balise de détresse personnelle du monde

Le faible encombrement de la balise de détresse personnelle PLB1 rescueME vous permet de la fixer à un gilet de sauvetage ou de la porter à la ceinture. Elle occupe un espace minimum et reste toujours accessible.

Le déploiement de l'antenne est des plus faciles : il suffit d'exercer une légère traction.

La balise de détresse personnelle PLB1 rescueME peut être activée d'une seule main, même dans les situations les plus difficiles. Un simple capot à ressort protège le bouton de déclenchement pour éviter une manoeuvre non intentionnelle.

Le feu à éclat haute intensité assure un repérage maximum. Quelle que soit votre aventure, sur mer ou à terre, la balise de détresse personnelle PLB1 rescueME est votre garantie que les secours peuvent être alertés par la simple pression sur un bouton en cas de situation de détresse.

La balise de détresse personnelle PLB1 rescueME fonctionne sur le seul réseau reconnu officiellement pour les opérations de sauvetage (exploité par Cospas Sarsat). Ce service est financé par les gouvernements et gratuit pour les usagers.

Une fois déployée, la balise de détresse personnelle PLB1 rescueME émet votre position et votre identifiant par satellite au Centre de Coordination des Secours. Cette information est

transmise aux équipes locales compétentes qui restent informées de votre position régulièrement.

Un signal de radioguidage est émis sur 121,5 MHz pour aider les secours en approche. Ce signal est perçu par les équipements installés sur les canots de sauvetage et les avions de recherche.

Que vous soyez sur terre ou en mer, la balise de détresse personnelle PLB1 rescueME est l'assurance de pouvoir alerter les secours en appuyant simplement sur un bouton.

La balise de détresse personnelle PLB1 rescueME fonctionne avec la seule organisation mondiale de recherche et secours par satellite reconnue officiellement (système Cospas Sarsat). Ce service, financé par les Etats, est GRATUIT.

Une fois activée, la balise de détresse personnelle PLB1 rescueME transmet votre position et votre numéro d'identification unique (UIN) par satellite à un centre de coordination des secours. Les autorités compétentes prennent rapidement connaissance de votre situation et transmettent votre position aux équipes opérationnelles.

Pour aider votre repérage, la balise de détresse personnelle PLB1 rescueME émet un signal sur la fréquence de guidage 406 et 121.5MHz

La balise est garantie 7 ans, y compris la batterie, muni d'un GPS 66 canaux, sans abonnement, étanche à 15 m livrée dans une pochette flottante.



ELECTRONIQUE APPLICATIONS

Electricité marine
Electronique marine
Alarmes anti-intrusion
Vidéo-Surveillance

QualiNautic
Groupement d'Artisans

Allée de l'Île aux Moines 35430 SAINT-JOUAN-DES-GUERETS
Tel : 02 99 81 97 94 Email : electappli@wanadoo.fr
www.electronique-applications.fr

Ancre digitale



Création et impression économique*
au service des particuliers et des associations

* Petite série « de la carte à l'affiche grand format,
flyers, affiches, catalogues, bâches... »

02 23 15 11 62 www.ancredigitale.com

L'association tient à remercier tout particulièrement Monsieur Thierry Beurel, responsable du port pendant de nombreuses années pour sa collaboration avec le conseil d'administration et sa grande disponibilité envers les plansanciers.

Bienvenue à Monsieur Gael Peuvrel qui a pris le poste de responsable du port maintenant.

Bonne retraite et bon vent.

CHANSON EN HOMMAGE AUX TERRE NEUVAS À CHANTER SUR L'AIR DES CORONS DE PIERRE BACHELET

LES BRETONS

Couplet 1

Ils embarquaient en mars au fort de la marée
L'âme légère et le cœur gros
De laisser sur le quai toute la maisonnée
L'habitude n'empêche pas les maux
Ils parlaient de la brume et des coups de tabac
De tous ceux qui ne sont plus là
Ils étaient solidaires formant un équipage
Unis dans un même voyage

Refrain

A l'ouest, c'étaient les bretons,
Le ciel c'était l'horizon
La mer c'était la raison,
Les hommes des pêcheurs de poissons

Couplet 2

La mère avait la charge d'élever les enfants
Le père à la mer dans le sang
Il était terre-neuvais depuis des décennies
Sa vie était un vrai défi
Ils enrôlaient des mousses qui n'avaient pas 12 ans
Qui de fait combattaient sans arme
Rudoyés par les hommes, rudoyés par le temps
Peinaient à retenir leurs larmes

Refrain

Couplet 3

Le travail était dur, exempts les états d'âme
Tout le monde était sur le pont
Et qu'importe le temps, les vagues ou la grisaille
Il fallait sortir du poisson
Lorsque le capitaine annonce « la débanque »
A bord c'est un peu l'euphorie
Oui les cales sont pleines et les hommes meurtris
Mais fiers du travail accompli

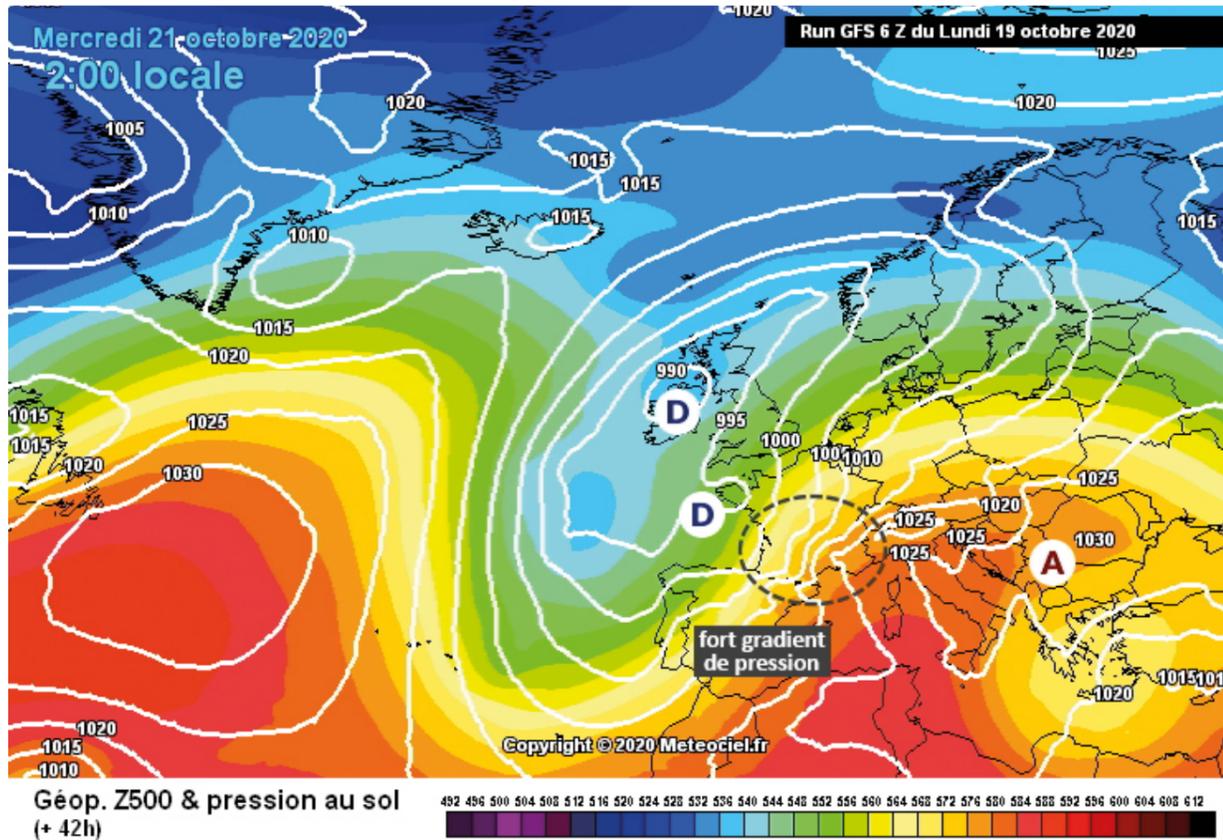
Refrain

Vire au vent cap à l'est, on panse ses blessures
Que l'on ne montre surtout pas
On règle les haubans, on retend la voile
On pense à ceux qui sont là-bas
Il faudra trois semaines pour doubler Saint-Malo
Avec une bonne météo
Quand le mont saint-Michel pointera sur l'horizon
On sera presque à la maison

Refrain

(tous droits réservés par l'auteur Y. Dosset reproduit avec l'autorisation de l'auteur)

OCTOBRE = "COUP DE VENT"



Depuis quelques années, sur la **première quinzaine d'Octobre**, nous subissons sur la région de Cancale des coups de vent arrivant brusquement et qui sont assez violent, d'une durée relativement courte.

Il ne s'agit pas d'une tempête qui monte progressivement avec des vents qui forçissent lentement puis après le maximum, s'affaiblissent graduellement pour finir par un calme plat.

La tempête vient de l'Ouest, puis se dirige vers le Nord-Est une fois qu'elle est rentrée en profondeur sur le continent. Le coup de vent, différent de la tempête, est le résultat de conditions météorologiques bien particulières et du relief de la surface où il se produit.

En haute mer pas de coup de vent car le gradient de température est toujours faible sur de courte distance. Des petites tempêtes ou des plus grandes, oui certainement, et d'une durée de plusieurs heures ou jours et sur des zones très étendues. Anticyclones et dépressions alternent en fonction des saisons. Saisons elles-mêmes n'étant que le résultat de la position de la terre dans la grande ronde des astres. Pour le

coup de vent il faut des conditions particulières, la première est sur une distance géographique courte une différence de température bien marquée de l'ordre de cinq degrés Celsius au minimum. Ensuite il faut que l'état de la surface géographique soit nettement différente.

Pour exemple une surface d'eau et une falaise.

L'eau offre une surface lisse qui permet un régime de déplacement des masses d'air en régime laminaire donnant un ressenti de souffle continu, alors que la falaise ou une vallée arborée provoque un régime turbulent ce qui donne des bourrasques.

C'est à la limite de ces deux régimes que ce produit les mouvements des masses d'air totalement imprévisibles et incontrôlables ils sont dits « transitoires ». En début d'Octobre, période où les conditions sont réunies, le coup de vent apparaît brusquement et les bateaux qui sont encore au mouillage en mer se trouvent de fait dans cette zone « transitoire ». Les efforts sur les mouillages peuvent être très importants, rupture de chaîne, de gârcette, déplacement de corps-mort.



De plus dans ce « transitoire » des tourbillons apparaissent ayant pour conséquence de faire éviter les bateaux en des cercles autour du corps-mort. La ligne de mouillage s'enroule sur le corps-mort ou sur elle-même en cas d'émérillon grippé, le bateau ne peut plus monter à la vague finissant par embarquer de l'eau et couler sur place. Donc pour éviter ce genre d'incident il est préférable de remonter son bateau fin septembre ou prendre des dispositions particulières de surveillance si l'on veut profiter en octobre des dernières journées de pêche.

Bonne saison de détente et de pêche pour cet été, et toujours respect de la réglementation et de la courtoisie en mer.



Tempête du 30 octobre 1905



Tempête du 2 octobre 2020

Auto Bateau Ecole
Plaisance Services

www.abeps.net
19 rue des bas sablons
35400 SAINT-MALO
02 23 52 33 58 - 06 07 66 00 11
abeps35@gmail.com

BATEAU ECOLE

Permis bateau
fluvial
côtier
hauturier

Préparation au permis bateau toute l'année, les horaires sont à la carte.
Claire et Gregory moniteurs passionnés et expérimentés dispensent sérieusement les cours dans une ambiance familiale.
Les cours pratiques se passent sur un ocqueteau de 7,15m avec un moteur de 150ch.

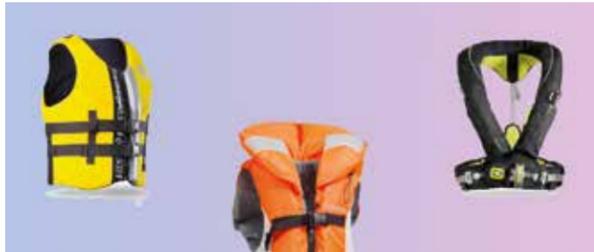
GILETS DE SAUVETAGE (MISE À JOUR 2017)

LE POINT SUR LA RÉGLEMENTATION ET LES RÉVISIONS

Chacun d'entre nous se pose souvent de nombreuses questions sur les règles de sécurité et sur la réglementation en vigueur. Souvent par « peur du gendarme » ou « par excès de précautions » nous sommes amenés à dépenser inutilement des sommes d'argent considérables.

Cette fiche fait le point sur un élément essentiel de votre sécurité :

Le gilet individuel de sauvetage. Pour un gilet de sauvetage, le mot individuel est important, l'idéal étant que chacun embarque sur un navire avec son propre gilet bien réglé et en bon état. A défaut, en fonction de la sortie, le chef de bord doit en attribuer à chaque personne embarquée et procéder aux réglages avant l'appareillage.



Réglementation :

Un gilet de sauvetage est obligatoire à bord pour chaque personne embarquée. Ce gilet peut être classique ou gonflable, à gonflage manuel ou automatique. Chacun détermine librement son choix en fonction de ses moyens et du confort recherché.

Le port du gilet n'est pas obligatoire, il est simplement fortement conseillé, tout particulièrement pour les enfants.

La flottabilité sera déterminée en fonction de la navigation pratiquée, sous la responsabilité du chef de bord. Celui-ci doit se baser sur le document officiel suivant :

Extrait de la brochure de la DGITM (voir doc complète en fin de dossier)

Entretien - révisions : pas d'obligations officielles

Contrairement à ce que certains sites ou boutiquiers essayent de nous faire croire :

Il n'existe aucun texte officiel qui impose des révisions ou des dates de péremption pour un gilet de sauvetage ou pour ses accessoires.

Extrait du dossier établi par « Accastillage Diffusion » :

Entretien - une nécessité que chacun peut réaliser soit même Confier l'entretien à un professionnel ?

Si vous le souhaitez, vous pouvez confier vos gilets à réviser à un professionnel mais à une vingtaine d'euros par gilet, sans compter les changements systématiques et pas toujours justifiés du kit, cela peut faire une facture élevée !

Assurer soit même l'entretien, ce n'est pas compliqué !

Le site très pédagogique d' « Accastillage Diffusion » vous donne toutes les indications pour faire l'entretien de vos gilets de sauvetage gonflables selon leur type. Utilisez-le sans modération :

Quelques conseils et observations pour parfaire votre révision

- Assurez-vous que **votre gilet est propre** sinon lavez-le délicatement à l'eau savonneuse, mais attention à ne pas mouiller le déclencheur !
- Gonflez le gilet **manuellement avec un gonfleur** -pas à la bouche pour éviter
- d'introduire de la **vapeur d'eau** dans votre gilet, laissez-le **gonflé pendant 24h** avant de le replier. Il ne doit pas perdre d'air.
- Assurez-vous que les **plis du gilet** ne sont pas trop marqués ou pincés pour éviter le risque de déchirure.

- Cartouche de Gaz : celle-ci porte des indications : **la date est la date de fabrication** et non de péremption. Pour savoir si la cartouche est en bon état, il suffit de la peser. Par exemple, **si GW est 147.5 G, vous devez retrouver ce chiffre à la pesée**, sinon la cartouche est à changer. Attention GW peut être différent d'un modèle à l'autre, mais cela ne change rien pour votre pesée. NW indique que la cartouche contient, par exemple, 33g de gaz carbonique.

Comment valider une bouteille de CO2

Vérification visuelle
Une fois percutée, la bouteille a été perforée (à gauche) une bouteille neuve ne présente pas de trou (à droite).



Peser la bouteille
Une bouteille vide pèse près de 100 g, une neuve un peu moins de 140 g (elle contient 33 g de CO2). Les bouteilles n'ont pas de date de péremption mais il convient de les changer au moins tous les dix ans.



- Certains conseillent un changement de cartouche au bout de 10 ans, mais c'est à chacun de se déterminer. Prix d'une cartouche : de 10 à 12 € selon modèle.
- **Pastille de sel**, pour les gilets qui en sont pourvus, il faut vérifier que le couleur reste verte sinon un changement de kit s'impose. Prix du Kit complet : de 28 à 40 € selon modèle.

CONSEIL IMPORTANT

Il est bon d'avoir à bord au moins un **KIT de rechange par modèle de gilet** au cas où vous constateriez une anomalie dans le système de déclenchement.

Attention : les systèmes n'étant pas standardisés munissez-vous de votre gilet pour aller acheter un kit.

CRÉDIT MARITIME
C'EST LA MER QUI NOUS UNIT
par BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST

Retrouvez nous à nos agences de
SAINT MALO, CANCALE, et DOL DE BRETAGNE.

www.belleshistoires-cmgo.fr

GARAGE BENIGUEL
AGENT PEUGEOT
MÉCANIQUE, RÉPARATION TOUTES MARQUES
CARROSSERIE ET PEINTURE

ZA La Bretonnière - 35260 Cancale
Tel. 02 99 89 60 65
garage.beniguel@wanadoo.fr



Sylvie et Guillaume Tirel

4, rue E. Lamort (GPS)
Route de la Corniche - 35260 Cancale
Tél. 02 99 89 66 08 Fax. 02 99 89 89 20
Fermeture hebdomadaire consulter :
www.restaurant-cotemer.fr

REMERCIEMENTS À NOS GÉNÉREUX ANNONCEURS

Merci à tous les Annonceurs qui ont bien voulu participer à la publication de notre bulletin 2020

Alimentaire : Biscuiterie Cancalaise p 30, Boucherie Dufrien p 7, Boulangerie Pâtisserie Guyon p 33, Super U p 47, Huîtres Jean d'Cancale p 45, Etablissement Rouault p 30, Tessier Viandes p 34.

Assurance : AXA assurance p 5.

Banque : Crédit Agricole p 13, Crédit Maritime- BPGO p 40.

Chantier naval : Chantier Naval Froc p 2, Chantier Naval Alunox p 19, Chantier Naval Guy Boat p 2, Husson marine p 35.

Coiffure et soins de beauté : Ongles and Color's p 13;

Entreprise : Cordonnerie l'Atelier du Père Louis p 35, Etablissement Rouault p 28, Mr Bricolage p 31, Menuiserie Gentil Glemot p5, SARL FD Rénovation Dufranche p 35, Tout en couleurs RIOT p 35;

Garage : Garage Peugeot Béniguel p 41, Auto Bilan Cancalais p 46.

Camping : Camping des Genets p 2, Camping du Bois Pastel p 2.

Paysage : Créatil Biard p 14

Plombier : Sarl FD renovation Régis Dufranche p 34;

Professionnel du nautisme : AmarSecur p 29, Auto Bateau Ecole Plaisance Service p 39, By destockpeche p 14, Cancale Nautic p 48, Chatelais le Gall p 17, Comptoir de la Mer p 13, Electronique Application p 37, Evasion marine p 29, Meca Plaisance Services p 10, Nautilots p 19, Peintures Joubert p 29

Restauration : Restaurant à Contre Courant p 34, Restaurant Côté Mer p 42, La Grignotte p 30

Tirage photo, Imprimerie communication : Ancre Digitale p 36.

RÉDUCTIONS (CONSENTIES AUX ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU LITTORAL CANCALAIS)

CANCALE NAUTIC (Cancale)	5% accastillage et 10 % rayon pêche, 15% sur les gilets.
COOP MARITIME (St-Malo)	10% sur tout le magasin.
ELECTRONIQUE APPLICATIONS (St Jouan des guérets)	Remise sur tous les articles et commande groupée, excepté les promotions.
Mr BRICOLAGE (Cancale)	Remise de 10% sur tout le rayon pêche.
NAUTILOTS	Remise de 10%
HUSSON MARINE	Remise de 10%
PEINTURES JOUBERT	Remise de 10%

RECETTES

TARTARE D'ALGUES FRAÎCHES

Ingredients : 120 g de laitue de mer fraîche, 120g de dulce, 1 échalote, 5 ou 6 cornichons, 1/2 jus de citron, 4 cuillères à soupe d'huile d'olive ou de l'huile de votre choix, un peu de poivre

Le tartare d'algue donc. Déjà, en plus ce goût frais et parfumé, c'est riche en fibre, en vitamine et en anti oxydant ! Pleins de bonnes raisons d'en manger en fait.

Au premier abord, l'idée de manger des algues peut avoir un côté peu attirant, mais il faut vraiment passer outre car les goûter, c'est les adopter !

Alors pour mon premier tartare d'algue, j'ai décidé de prendre des algues fraîches. J'en ai trouvé à la biocop, ça me faisait trop envie donc j'ai pris les plus classiques, de la laitue de mer et de la dulce. Niveau recette, j'ai fait vraiment au plus simple et la recette est archi facile.

Commencer par rincer vos algues dans de l'eau froide. Je les ai lavées bien 3 ou 4 fois jusqu'à ce que l'eau soit claire.

Hacher finement les algues.



Ajoute l'échalote émincée, les cornichons coupés en petits cubes. Assaisonner avec le jus de citron, l'huile d'olive et le poivre.

Pour un mélange plus fin et homogène, vous pouvez passer le tout au robot ou le laisser un peu grossier comme le mien.



Et c'est déjà prêt à être dégusté ! Tartiné sur une bonne tranche de pain grillé, avec des crudités, du riz ou n'importe quoi... C'est juste parfait.

THON AUX ALGUES Pour 4 personnes

Préparation 15 mn Cuisson 12 mn

400 g de thon, au naturel égoutté, 47 poignées de Nori en paillettes, baies roses; sel huile d'olive, 80 g de riz

Mettre dans la casserole un volume de 50 cl d'eau à bouillir..

Faites cuire le riz selon les conseils du paquet ou durant 12 minutes (riz basmati) dans l'eau, d'abord à feu vif, puis dès qu'il bout, à tout petit feu, en conservant une faible ébullition, saler l'eau après la reprise de l'ébullition, sans excès.



Dès que le temps de cuisson est achevé, il ne doit plus rester d'eau en trop dans votre casserole, ajoutez une petite poignée d'algue Nori en paillettes, un filet d'huile d'olive selon votre goût, couvrez et laissez reposer.

Ouvrez la boîte de thon, égouttez (en offrant l'eau de la boîte à votre animal s'il l'aime), et ajoutez le thon dans le riz. Remuez, laissez infuser 3 minutes.

Servez, en parsemant de baies roses si vous aimez, sinon tel que.



Source : marmittion

PÊCHE À LA GROSSE DORADE À LA MANIÈRE DE MIMILE

Canne à pêche fine de 150 cm, monté d'un moulinet moyen chargé de tresse 20 centième pour la sensibilité.



Le bas de ligne est monté avec un émerillon de tête et sur le corps de ligne avec des rotoperles bloqué par 2 sleeves.

Corps de bas-ligne en fluocarbone de 50 centièmes ainsi que les empiles en 30 centièmes avec des hameçons numéro 1 longue hampe (étonnant non).

Sur les hameçons mettre différentes amorces (maquereau, seiche, ver,...) sur les 2 empiles.

Le plomb 100g à 150g pour pêcher dans le courant (très important pour pêcher dans des zones rocheuses) est un plomb de surfcasting.



Faire attention à bien régler le frein du moulinet des surprises arrivent souvent !! (raie)

Indispensable pour la pêche au fond, le diffuseur d'amorce et surtout pas le filet à patates pour le remplacer (irresponsable écologiquement déchet plastique).

Je fabrique l'amorçoir avec de la récup et je le remplis avec des déchets de poissons (maquereaux parfaits) que j'ai broyé au hachoir à viande.

Cet amorçoir placé sous le bateau avec un boot posé sur le fond.

On pêche les grosses dorades au **mouillage ancré avec une ancre grappin**, sur un spot repéré au sondeur auparavant, une plaque de sable généralement le long des rochers. Sécuriser l'ancre à la chaîne avec un bout cassant.

La pêche à la dorade ne peut se faire que par temps calme voir très calme et coefficient de marée moyen (70).

Mettre sa canne à l'eau, toujours tenir la canne en main avec fil tendu pour éviter les accrochages sur le fond. **Les touches arrivent assez vite**, ne pas s'affoler, les laisser faire, **une grosse dorade s'autoferre**

couramment. La remontée se fait avec un frein bien réglé en pompant. N'oubliez pas votre époussette sinon on ne remonte pas une grosse dorade.

Tenez-moi au courant des résultats que vous aurez obtenu, je reste à votre écoute. Mimile



montage ligne dorade



amorçoir artisanal



ancre à grappin avec chaîne



zoom sur le bout cassant

POSE DES CAOUTCHOUCS SUR LES CASIERS À BULOOTS

Récupérer une ancienne chambre à air assez large utilitaire ou agricole Coupez des bandes 15 cm de large puis les mettez autour du socle.

On peut mettre les bandes dans de l'eau tiède avant c'est plus souple à poser.

Voilà c'est tout simple.



Avant



Après



Création LOGO & Co - Photos: Inga Smyszczynski et Veronique Poncaup.

Jean d'Cancale
huîtres de Bretagne

Toute l'année au Marché aux huîtres ou sur notre boutique en ligne jean-d-cancalle.com

SUDOKU ET MOTS MÉLÉS



	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

HORIZONTAL

- Réceptif portatif.
- Aplani
- Brome. Société d'économie mixte. junior.
- Ventile. Symbole.
- Seau inversé. Pérou
- Conjonction. Premières pages
- Recyclage. Précis.
- Energie nouvelle. Pronom
- Transpirées. Arrivés

VERTICAL

- Arc
- Précieux. Cavité
- Retweete. Ruisseau. Oléron.
- Aime bien les graines.
- Id est.
- Sud Sud Est. Greffes
- Ennemi des coques.
- Intelligence artificielle. Etain.
- la belle saison
- Ont une lame recourbées

Solutions : Horizontal : 1. arrosoirs. 2. ratisse. 3. br. sem. jr. 4. ventile. or. 5. uaes. pe. 6. et. unes. 7. tri. net. 8. éolien. te. 9. suées. nés. Vertical : A. arbalètes. B. rare. trou. C. rt. ru. ile D. oiseau. ie. E. sse. entes. F. osme. G. ia. sn. H. été. I. serpettes.



Ouvert du Lundi au Samedi Midi

Auto Bilan Cancale

Zone de la Bretonnière

35260 CANCALE

Tél. 02 99 89 98 06

Conception et réalisation : Ancre Digitale
Crédits photos : Freepik - Pixabay

SUPER U Cancale

photo © hfrw / cancale.lesmatinesdecancale.com

Ouvert toute l'année du **lundi au samedi** de **8h45 à 19h30**.
Fermeture à **20h** le **vendredi**.
+ d'avril à septembre, le **dimanche** de **9h à 12h30**.

En saison (juillet et août)
du **lundi au samedi** de **9h à 20h**
le **dimanche** de **9h à 12h30**.

La Bretonnière - Cancale - 02 99 89 86 11
www.superu-cancale.com - superu.cancale@systeme-u.fr

www.magasins-u.com

Conception LOGO U Cancale

Cancale Nautic



7, rue du Brocanteur - 35260 CANCALE

En face de Super U

02 99 89 95 98

cancalenautic@hotmail.fr